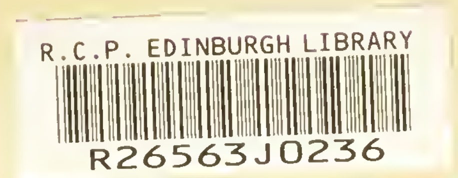


2 3 . 56



# SUICIDES

ET

# CRIMES ÉTRANGES

# SUICIDES

ET

# CRIMES ÉTRANGES

PAR

Le Dr MOREAU

DE TOURS







PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS SCIENTIFIQUES

4, RUE ANTOINE-DUBOIS, 4

1899

# SUICIDES & CRIMES ÉTRANGES

## SUICIDES

Le suicide est à l'ordre du jour ; aucune classe de la société n'échappe à sa funeste influence. L'enfant, comme le vieillard, lui paient chaque jour un tribut de plus en plus élevé. Il y a, dans cette manifestation, à laquelle nous assistons depuis plusieurs années déjà, une contagion, une véritable épidémie toujours croissante, qui, si on ne prend des mesures énergiques pour la combattre, atteindra des proportions désastreuses (1).

Nous ne voulons pas refaire ici l'histoire du suicide. Les motifs pour lesquels l'homme se croit le

(1) Dans notre thèse, nous avons recherché la nature et les causes du suicide épidémique et nous avons indiqué les moyens qui nous paraissaient les plus propres à les combattre. *De la contagion du suicide à propos de l'épidémie actuelle* (thèse de Paris, 1875). — V. aussi l'article *Suicide*, Dict. de Jaccoud.

droit de quitter cette vie, peuvent être bons ou mauvais, peu nous importe ; nous n'envisageons que le fait accompli.

Dans ce court mémoire, nous voulons signaler quelques suicides, certains modes d'exécution de l'acte qui, par leur bizarrerie, leur étrangeté, on pourrait dire leur sauvagerie féroce, étonnent, épouvantent, lorsqu'on vient à les connaître.

Dans quel état d'esprit se trouvaient ces suicidés ? A quel mobile ont-ils obéi ? A quelle cause morale peut-on rapporter leur détermination et le choix qu'ils ont fait de tel genre de mort plutôt que de tel autre, c'est ce que nous allons essayer de rechercher.

Les moyens employés pour se tuer, sont groupés en plusieurs catégories nettement déterminées par de nombreuses statistiques.

En Europe, la strangulation est de beaucoup le mode le plus employé ; la submersion ne vient qu'après dans des proportions moindres ; puis arrivent les armes à feu. L'emploi des armes blanches est beaucoup plus rare. La propension à se précipiter d'un lieu élevé se constate plus en France et en Italie que dans les autres pays. Le poison, très employé en Angleterre et particulièrement en Irlande, l'est rarement dans les autres pays, sauf l'Italie. La France se distingue par le nombre exceptionnel de ses asphyxies par le charbon, mais il importe de faire

remarquer que les deux tiers de ces suicides appartiennent à Paris d'abord, puis au département de la Seine. L'Italie tend à emprunter à la France ce dernier mode de suicide.

D'une façon générale, on a constaté que l'homme se pend, se brûle la cervelle, se coupe la gorge beaucoup plus souvent que la femme. Celle-ci se noie, s'empoisonne, s'axphyxie, se précipite dans une plus forte proportion.

Les suicides dont nous avons à parler ne font pas exception à la règle générale ; les moyens d'exécution rentrent dans une des classes que nous venons d'indiquer : ce sont toujours aux armes à feu, à la pendaison, à la submersion, à l'asphyxie, qu'ont recours ceux qui veulent sortir de ce monde. Mais là où la différence se manifeste, c'est dans le détail, dans le raffinement, si on peut s'exprimer ainsi, dans la ténacité et la ferme volonté évidente qui se traduit dans la perpétration de l'acte.

Avant d'examiner ces faits dans leurs détails, on doit, tout d'abord, se demander quel était l'état mental *présumable* de ces infortunés au moment de l'exécution du suicide.

Ici, il nous semble, il ne peut y avoir d'hésitation : les suicidés étaient sains d'esprit ou se trouvaient en puissance d'un état mental morbide nettement défini. Les uns agissaient en pleine connaissance de cause, en pleine liberté, avec une volonté

bien arrêtée de s'ôter la vie et surtout de ne pas se manquer. Parmi eux se trouvent les criminels qui se tuent pour échapper à l'ignominie de l'échafaud. Ceux-là n'ont pas le choix des moyens. Le plus souvent surveillés de très près, ils se tuent avec ce qu'ils peuvent et parfois, prévoyant le sort qui les attend, ils parviennent à dissimuler l'objet qui doit leur servir à s'ôter l'existence au moment voulu. Ceux-là, nous le répétons, sont sains d'esprit ; ils agissent en pleine connaissance de cause ; leur volonté inébranlable d'échapper à une mort ignominieuse est une raison suffisante pour expliquer leur ténacité et leur énergie.

Les autres, obéissant à une impulsion maladive, le suicide, chez eux, n'est que le résultat de leur délire. Sans volonté morale capable de lutter avec avantage contre l'entraînement maladif, ils sont les premières victimes de la contagion épidémique comme aussi de l'imitation. Ceux-là étaient sous le coup d'une influence héréditaire qui suffit à donner l'explication de leur faiblesse psychique.

D'autres, véritables aliénés, se tuent pour obéir à leurs convictions délirantes. Ce sont les aliénés *suicideurs*. Ces suicidés invétérés qui veulent se tuer à toute force et qui, malgré la surveillance la plus attentive, arrivent toujours à leur but, choisissent souvent un genre de mort d'exécution difficile pour eux, alors qu'ils ne songent pas à employer les outils

ou les instruments qu'ils ont sous la main et dont ils font constamment usage, ou tout autre moyen d'exécution facile, la submersion, la pendaison, par exemple.

Enfin, on trouve une classe intermédiaire, mal définie, le suicide impulsif.

En présence de ces faits, on est amené à se demander s'il n'existe pas des caractères qui permettent, jusqu'à un certain point, d'établir une distinction entre le suicidé sain d'esprit et le suicidé aliéné. D'après Marc (1), « le mode de suicide choisi pour se priver de la vie peut, dans quelques circonstances, contribuer à éclairer l'opinion sur la situation du suicidé. Plus ce mode est insolite, douloureux, cruel, plus il est permis de conclure en général à un dérangement des facultés intellectuelles. Toutefois, il ne faut pas oublier d'avoir égard dans cette recherche à l'impossibilité dans laquelle a pu se trouver le suicidé, d'en choisir un autre. »

Guislain (2) a tenté également d'établir cette distinction. « Le suicide, dit-il, est une des situations au sujet desquelles l'opinion s'établit avec le plus d'incertitude. Pour beaucoup de personnes, le suicide se rattache à un égarement morbide ; pour d'au-

(1) Marc. *De la folie considérée dans ses rapports avec les questions médico-judiciaires*, J.-B. Baillière, 1840.

(2) Guislain. *Leçons orales sur les phrénopathies*, t. I, p. 73, J.-B. Baillière, édit., 1852.

tres, il est un acte physiologique. Il est des suicides qui sont considérés comme l'expression d'une volonté libre, tandis qu'ils tiennent à un état maladif. Le suicide physiologique, comme l'assassinat, le vol criminel, se rattache directement à certaines causes. Les bons conseils, la réflexion, l'esprit religieux, une erreur dévoilée, modifient la détermination de l'homme qui les commet. Chez l'aliéné, le suicide est un acte irrésistible et a ses phénomènes précurseurs, il a ses phénomènes concomitants ; en dehors du phénomène principal, on découvre la maladie ; l ne dépend pas de l'individu de le faire cesser. Mais vous pouvez faire cesser la détermination de se détruire, vous le pouvez à l'instant même chez l'homme sain d'esprit, en faisant arriver à sa raison un ordre d'idées consolantes. Vous donnez 50, 100, 200.000 francs à un industriel ruiné qui est sur le point de se brûler la cervelle et vous le faites renoncer à son funeste projet. Chez l'aliéné, vous n'arrêterez pas la détermination par aucun moyen moral connu. Sa maladie a des prodromes, une évolution, une décroissance.

« Il est des hommes blasés, fatigués de la vie : ceux-là ne sont pas des aliénés ; ce sont des individus usés, maladifs, qui souvent ont trop vécu selon les lois de la nature. Chez eux, le cerveau est frappé d'anorexie, s'il est permis d'appliquer à l'organe intellectuel ce qui appartient à l'estomac. »

D'autres auteurs, parmi lesquels Trélat, sont plus explicites; pour eux tout suicidé, quel que soit le mode d'exécution auquel il a eu recours, ne jouit pas de son bon sens, c'est un aliéné. Nous ne ferons que signaler ces diverses opinions, et sans vouloir entrer dans une discussion philosophique dont la solution, on peut le dire sans crainte, est impossible, car *tot capita tot sensus,* nous dirons que pour nous, si la majorité des gens qui se tuent est constituée par des déséquilibrés, il en est cependant d'autres, en petit nombre sans doute, qui sont parfaitement sains d'esprit au moment de la perpétration de l'acte.

Les faits qui nous ont servi pour ce travail, ont été recueillis dans les feuilles publiques. Les renseignements sur les antécédents des suicidés font presque toujours défaut, et nous n'avons sur le moral de ces individus que des présomptions tirées de l'acte lui-même. Quelques rares observations médicales nous permettent seules de préjuger par analogie de l'état le plus ordinairement, mais non constamment morbide de ces individus.

Reprenons chaque classe et examinons les faits.

Il est un certain nombre de circonstances où l'individu qui s'ôte la vie le fait en pleine connaissance de cause et en parfaite volonté ; il y a, pour nous servir de l'expression de Falret, « il y a conscience de l'action qui est elle-même le résultat funeste de la volonté. » Cette mort est celle de tant d'individus

soupçonnés, à tort ou à raison, d'un crime entraînant après lui une peine infamante, qui se tuent pour éviter le déshonneur du bagne ou de l'échafaud. L'antiquité nous donne des exemples de ce genre et Sénèque rapporte qu'au combat des bêtes, un Germain, destiné au spectacle du matin, feignant un besoin naturel, se retira dans le seul endroit où il pût aller sans garde. N'y ayant trouvé qu'un bâton à l'extrémité duquel se trouvait une éponge destinée à entretenir la propreté de ces lieux, il se l'enfonça assez avant dans le gosier pour s'étouffer.

Le même auteur dit aussi qu'un malheureux, conduit au combat dans un chariot entouré de gardes, feignit de s'endormir, laissa tomber sa tête, l'allongea suffisamment pour la faire passer entre les rayons des roues de la voiture, puis se tint ferme sur son siège jusqu'à ce que la révolution de la roue lui eut brisé les vertèbres du cou. De cette façon, le chariot qui le conduisait au supplice servit à l'y soustraire.

Les annales de la Révolution française renferment le récit d'un grand nombre de suicides accomplis avec une énergie réelle, un sang-froid étonnant, par des malheureux qui, pendant la Terreur, peuplaient les cachots. On n'a pas oublié la mort volontaire d'un grand nombre de Girondins. Les uns prirent du poison, les autres eurent recours aux armes à feu, au poignard, à la strangulation, etc.

Les faits de ce genre ne sont pas absolument rares et se retrouvent chez tous les peuples.

Récemment, l'attention publique était attirée par un suicide qui dénotait chez son auteur une volonté inébranlable de s'ôter la vie :

Le 11 novembre 1887, l'anarchiste Lingg, condamné à mort par la Cour de Chicago, s'est suicidé dans sa prison. Il s'est placé dans la bouche une cartouche explosible à laquelle il a mis le feu avec une bougie qu'il avait dans sa cellule. L'explosion fit un bruit terrible; les gardiens s'élancèrent dans la cellule toute remplie de fumée et trouvèrent Lingg couché sur le dos, ayant au front de grands trous d'où le sang coulait à torrents. Il poussait des gémissements et toussait légèrement.

On l'examina et on constata que les tissus de la gorge, du cou, du front et de la mâchoire, avaient été déchirés. Malgré ces horribles blessures, l'infortuné languit quelques heures et ne mourut que dans l'après-midi.

— A Liverpool, un prisonnier s'est suicidé dans sa cellule en pratiquant une entaille aux conduites de gaz. Il est mort asphyxié (mars 1888).

Il est encore des cas où le suicidé, parfaitement sain d'esprit, pour obéir à des motifs d'ordre religieux, en expiation d'une faute grave et aussi sui-

vant en cela les errements de son pays, se torture à plaisir, avec la conviction profonde qu'il fait œuvre méritoire. Voici un fait de ce genre qui a été rapporté par un missionnaire qui a passé de longues années en Chine, le R. P. Ducis :

Pé, c'était le nom de cet homme, habitait Ning-Pô. Il avait séduit la femme de son frère, et celui-ci était mort de chagrin. Pé fut pris de remords et résolut de se châtier lui-même d'une façon exemplaire.

En conséquence, malgré les supplications du P. Ducis qui le connaissait et s'était même bercé de l'espoir de le convertir, il annonça le dessein de se tuer et rassembla toute sa famille pour exécuter son projet en sa présence.

Quand tous ses parents furent là, il s'attacha les pieds avec une forte corde et se fit hisser au plafond, la tête en bas. Puis les siens rangés autour de lui, il attendit la mort. Elle fut effroyable et horrible, longue à venir. Le sang affluant à la tête, gonflait les veines à les faire éclater, les yeux saillissaient de leurs orbites et des gouttelettes rouges perlaient aux oreilles violacées. Au bout d'un quart d'heure, suivant un ordre qu'il avait donné avant de se faire suspendre, on lui attacha un poids très lourd à sa natte, afin de lui tirer douloureusement la peau du crâne. Cela dura jusqu'à ce qu'il fut mort. Il n'avait pas laissé échapper le moindre gémissement.

Dans une seconde catégorie, nous nous trouvons en présence d'individus sains d'esprit (en apparence du moins), parfaitement libres d'eux-mêmes, et pouvant choisir le mode de suicide qui leur paraît le plus convenable, s'arrêter à des moyens épouvantables, pour l'emploi desquels il faut posséder une énergie des plus rares. Chez ces individus, paraît dominer surtout la préoccupation de ne pas se manquer. Peut-être ont-ils une arrière-pensée, peut-être doutent-ils d'eux-mêmes, et, s'ils venaient à se blesser, à se mutiler, alors ils souffriraient et n'auraient pas le courage de recommencer leur tentative. Ils veulent bien se tuer, mais il faut que ce soit du premier coup.

Il faut remarquer ici que l'imitation n'est pas sans avoir d'influence dans le choix des moyens, un individu, pour s'ôter la vie, s'est servi d'un moyen extraordinaire, mais sûr; les journaux en ont rendu compte avec un luxe de détails méticuleux ; cet avis n'est pas à négliger, et à l'occasion, tel individu en quête d'un procédé y aura recours et reproduira textuellement, dans ses plus petits détails, le suicide dont il aura lu le récit et dont il aura entendu raconter les péripéties.

D'autres fois, et toujours dans le même ordre d'idées, certains suicides qui, *à priori*, semblent dénoter chez leurs auteurs un dérangement d'esprit, ne sont en réalité qu'une juste conséquence, un ré-

sultat logique, de leur existence de chaque jour. Ces individus, pour se tuer, recourent naturellement aux instruments de leur profession, à des objets dont ils se servent constamment et qui leur assurent un résultat certain. Ils ont confiance en leur puissance, ils s'en servent.

C'est là d'ailleurs un fait d'observation journalière et Esquirol avait fait remarquer que les militaires et les chasseurs se brûlent la cervelle, les perruquiers se coupent la gorge avec le rasoir, les cordonniers s'ouvrent le ventre avec le tranchet, les graveurs avec le burin, les blanchisseuses s'empoisonnent avec la potasse et le bleu de Prusse ou s'asphyxient avec le charbon. Suivant cet ordre d'idées, nous citerons les faits suivants qui, au premier abord, paraissent entachés d'une étrange abèrration.

A Cattaro, en Dalmatie, un lieutenant d'artilllerie de forteresse s'est tué d'un coup de canon qu'il avait chargé d'un obus et auquel il a mis le feu au moyen d'une règle munie d'une mèche (juillet 1885).

— B.., engagé volontaire, âgé de vingt-six ans, sous-chef artificier à la 12e batterie du 3e d'artillerie, détaché pour le service de l'école d'application, jeune homme très aimé de ses camarades et ses subordonnés, s'est introduit dans une batterie des docks, en prétextant qu'il allait visiter l'état de conservation des munitions. B... s'est alors placé à la

bouche d'un canon qu'il fit partir à l'aide d'un tire-feu. Le malheureux a été coupé en deux, à la hauteur de la ceinture ; le buste, réduit en lambeaux, n'a pu être reconstitué ; des débris de membres étaient projetés sur la toiture défoncée en plusieurs endroits (mars 1886).

Ces deux faits s'étant passés à deux mois d'intervalle, on est tenté de croire que B... avait eu connaissance du premier ; il est probable que les motifs qui ont causé sa détermination n'auraient en rien influé sur sa décision de se tuer. Il l'aurait fait quand même, mais aurait eu recours à un autre moyen, voilà tout.

Il y a quelques années, un ouvrier se tuait dans les ateliers de Mme C..., fabricante de petits canons en cuivre, en se tirant dans la tête un coup de ces petits canons qu'il fabriquait (1882).

— Peu de temps après, un enfant de douze ans, qui avait entendu parler de ce fait par ses parents, dit : « Tiens, c'est une idée, je ferai comme lui. » On n'attacha aucune importance à ces paroles. Un jour, on le trouva mort au pied d'une table sur laquelle était un de ces canons. Pour que le doute ne fut pas possible, il avait laissé un papier avec ces mots : « Je me suis brûlé la cervelle exprès. » Aucune raison ne pouvait expliquer cette fatale décision. C'est alors

que les parents se rappelèrent ce que leur enfant leur avait dit.

Dans ce dernier cas, le rôle de l'imitation n'est pas niable et ce qu'il importe de remarquer, c'est que son action pernicieuse a frappé un enfant à peine âgé de douze ans !

Puis, c'est un forgeron qui, après avoir rempli de poudre, de plomb, de morceaux de fer, un tube d'acier, plaça le bout fermé du tube sur un feu de forge et s'étant appuyé contre la poitrine le bout resté libre, attendit tranquillement que la chaleur du feu déterminât l'explosion de la poudre. Le malheureux ne s'est pas tué sur le coup (avril 1875).

D'autres ont recours à l'écrasement :

D..., maréchal ferrant, ayant barricadé toutes les portes et les fenêtres de sa boutique, se coucha sur le sol après avoir disposé son enclume de façon qu'elle lui tomba sur la tête aussitôt qu'il lui aurait imprimé un léger mouvement. Dans sa chûte, cette enclume qui pesait 250 kilogr., a littéralement broyé la tête du malheureux forgeron.

— Un ouvrier d'une grande usine métallurgique s'est de même écrasé la tête en se plaçant sous un énorme marteau-pilon et en faisant jouer le robinet

de mise en marche avec une corde qu'il y avait attachée.

Quelques-uns font moins d'apprêts ; ils se font simplement broyer par un train lancé à toute vapeur :

Le 6 juillet 1887, le mécanicien du train express de Creil à Paris aperçut sur la voie un individu qui venait à la rencontre de la locomotive, la figure cachée dans ses mains.

Le mécanicien fit jouer aussitôt le sifflet d'alarme et serra le frein, mais le train était lancé à une telle vitesse qu'il ne put s'arrêter immédiatement. L'individu placé entre les rails fut renversé et broyé d'une façon épouvantable.

L'amour déçu a parfois inspiré de lugubres suicides :

Un sieur M..., ancien cocher, vient de se donner la mort par un procédé qui n'est certainement pas ordinaire. Il a eu recours au garrot. Ce malheureux très épris, malgré ses cinquante ans, d'une jeune femme qu'il désespérait d'épouser, s'est tué ce matin. On l'a retrouvé en chemise, étendu sur le parquet. Il avait songé d'abord à se couper la gorge, car il avait laissé tous ses rasoirs ouverts sur la table de nuit. Puis trouvant sans doute ce genre de mort

trop horrible, M... a noué autour de son cou un foulard de soie rouge, faisant deux ou trois tours très serrés. Il a passé entre la nuque et le foulard un bâton très solide et le prenant par chaque extrémité, lui a fait décrire un tour. La pression a été telle que M... est tombé foudroyé. Quand on l'a relevé, deux heures après, les deux mains étaient encore élevées derrière la tête et cramponnées au bâton (23 mars 1888).

On a vu des jeunes gens déployer une énergie incroyable et faire choix d'un épouvantable genre de mort. On ne peut s'expliquer le mobile qui les a déterminés à s'imposer volontairement une torture aussi horrible.

Deux jeunes gens, presque des enfants, le garçon a vingt-trois ans, la fille dix-huit, s'étaient épris l'un et l'autre. La famille, s'étant aperçue de la passion de B..., chercha à détourner le jeune homme des projets de mariage qu'il avait formés avec C... Mais tous les efforts furent inutiles et B..., quittant la maison paternelle, vint chercher du travail à Bordeaux, où il recevait de fréquentes visites de celle qu'il aimait.

Dans la nuit de vendredi à samedi, C... quitta le Carbon-Blanc, et vint retrouver B... à Bordeaux pour mettre à exécution un sinistre projet.

Après avoir suivi à la Bastide le chemin de halage qui conduit à la Sonys et de là à la Tresne, les deux jeunes gens s'arrêtèrent près du ponton des gondoles, aux Collines ; la nuit était obscure, c'était le moment de la marée basse.

Le couple alla se placer sur un terrain vaseux ; puis B... prenant une corde dont il s'était muni, lia fortement son corps contre celui de C... Ainsi liés, les deux malheureux jeunes gens attendirent la marée montante, et le lendemain, au point du jour, deux pêcheurs retrouvèrent leurs cadavres (juillet 1880).

Il en est encore qui, véritables égoïstes, pour se donner la mort, ne craignent pas d'employer des moyens capables de faire périr plusieurs personnes avec eux.

M. G..., domicilié à Paris, ayant résolu de se tuer, s'arrêta au moyen suivant : il ferma soigneusement les fenêtres de sa chambre à coucher, les calfeutra et boucha hermétiquement sa cheminée, comme s'il voulait s'asphyxier. Puis après avoir ouvert le robinet du gaz, il sortit et s'en alla mettre ordre à ses affaires.

A sept heures du soir, il rentra et pria la concierge de lui prêter une bougie allumée. De l'air le plus tranquille du monde, en apparence, il monta alors

jusqu'à son palier, tenant la bougie de la main gauche et la clef de la main droite, puis il ouvrit brusquement la porte et entra.

Toute la maison fut secouée par l'explosion et un torrent de flammes s'élança par la fenêtre brisée et par la porte. On accourut au secours, on ferma le compteur et tout se borna à des dégâts insignifiants.

Quant au malheureux G..., il gisait au milieu de sa chambre horriblement défiguré et brûlé. Il est mort un quart d'heure après. A l'heure où il se suicidait d'une façon aussi dangereuse pour ses voisins, son père recevait une lettre dans laquelle il lui annonçait son sinistre projet (1874).

A la suite de ces suicidés sains d'esprit (selon toute apparence du moins), il est d'autres individus qui, par l'état particulier où ils se trouvent, établissent une sorte de transition entre les précédents et les suicidés franchement aliénés. Nous voulons parler de ces infortunés en proie à une maladie incurable, qui, après avoir lutté de longues années contre la maladie qui les envahissait, finissent par succomber moralement et se donnent volontairement la mort pour mettre un terme aux souffrances qui les torturent. Quelques-uns, ainsi que le montrent les exemples suivants, déploient dans l'accomplissement de leur sinistre projet une énergie indomptable.

Un jeune homme de Clermont-Ferrand, qui suivait les cours de l'École de médecine, atteint d'une maladie incurable, avala de la morphine pour mettre fin à ses jours. La mort ne venant pas assez vite, le jeune homme résolut de s'arracher le cœur. A trois reprises différentes, il se fouilla la poitrine avec un scalpel. Entre chaque opération, il avait le sombre courage de consigner des observations pathologiques sur un papier qu'on a retrouvé inondé de sang. Enfin le malheureux se porta un coup mortel.

Un autre suicide fut commis à Paris, dans des circonstances qui, nous sommes forcé de l'avouer, ont presque un côté comique.

Un M. S..., chapelier, demeurant à Passy, dégoûté de l'existence par une maladie incurable, a eu la singulière idée de s'étouffer en s'enfonçant jusqu'au cou un chapeau de soie très étroit.

Quand on l'a trouvé, il était mort depuis longtemps. Sur le haut du chapeau, il avait fixé avec quatre épingles un billet faisant connaître les motifs de sa mort.

Nous arrivons maintenant aux suicides franchement aliénés. Considéré au point de vue mental, le suicide peut s'accomplir alors que le malade est dans un état maniaque franc ; il s'exécute au milieu

de l'agitation, des hallucinations, sous l'empire d'idées délirantes et n'est, en quelque sorte, qu'un épisode de la maladie. Ou bien le malade est atteint de lypémanie avec affaiblissement et tristesse maladive, due à des motifs imaginaires ; ceux-là constituent en grande majorité le groupe des aliénés monomaniaques suicides. Quoi qu'on fasse pour les empêcher de se tuer, ils arriveront toujours à leur but. La ruse, la patience, la dissimulation, l'opiniâtreté déployée par ces malheureux est véritablement incroyable.

Brierre de Boismont cite un homme qui s'enfonça la tête dans un vase où il n'y avait qu'un pied d'eau, dans un tonneau d'arrosage à fleur de terre dans un jardin (1).

— Lady H. W... donnait depuis longtemps des signes non équivoques d'aliénation mentale et avait, à plusieurs reprises, tenté de se donner la mort. Cette jeune femme était l'objet d'une surveillance incessante. Deux femmes se relayaient pour la surveiller jour et nuit. Du reste, depuis quelque temps, elle était beaucoup plus calme et les médecins faisaient espérer une prompte guérison.

Il y a trois jours, lady H... dormait, ou du moins

(1) Brierre de Boismont, *Du suicide et de la folie suicide.* Germer Baillière, édit., 1856.

faisait semblant de dormir profondément. Sa garde crut pouvoir sans danger la laisser seule un instant. A peine était-elle sortie que la malade sauta à bas du lit, saisit un peignoir laissé sur un fauteuil, s'en revêtit et, s'approchant de la cheminée, y met le feu.

Elle le conserva ainsi sur elle tant qu'il en resta un lambeau, ne disant rien, supportant sans un cri, les horribles brûlures que lui faisait la flamme, puis le peignoir entièrement détruit, elle se recoucha. Quand la garde-malade revint, elle la trouva dans son lit en proie à une fièvre atroce. Remarquant les débris de linge brûlé à terre, elle lui demanda ce qui s'était passé pendant son absence. « Rien, dit lady H..., je n'ai rien vu. » Mais au même instant sortant du lit son bras nu, elle montra une horrible plaie. On s'inquiéta : on alla prévenir lord R... A force de questionner sa femme, il réussit à lui faire avouer la vérité. La pauvre jeune femme est morte dans la soirée (décembre 1887).

— Une fille d'une trentaine d'années dont la sœur s'était déjà suicidée, après avoir attenté plusieurs fois à sa vie, soit en prenant de la créosote, soit en essayant de se noyer, avala une pierre à aiguiser qui amena l'asphyxie. A l'autopsie, on trouva cette pierre engagée dans l'œsophage et comprimant la trachée. Dans l'estomac, un morceau de râteau en bois, une lame de couteau de poche ; dans l'intestin grêle,

trois clous, une vis de bois et trois fragments d'aiguille à tricoter. (*Annales médico-psychologiques.* 1864).

Ces faits sont trop connus pour qu'il soit besoin d'y insister. On trouve encore des suicides bizarres chez les inventeurs malheureux :

A Villiers-sur-Seine, s'est tué un horloger du nom de J.-A... Le pauvre diable avait eu l'esprit dérangé par la recherche constante d'inventions nouvelles, si bien qu'avant-hier, complètement dégoûté de la vie, il s'est pendu à son plafond après s'être accroché aux pieds une grande horloge ronde, qui marchait encore lorsqu'on est entré le lendemain matin dans la chambre (août 1875.)

Mais le genre de délire qui conduit le plus souvent à des crimes étranges, est, sans contredit, le délire religieux. Là les faits abondent et il suffira d'en rappeler quelques-uns des plus célèbres.

Mathieu Lovat, cordonnier à Venise, dominé par les idées mystiques, se persuada que Dieu lui ordonnait de mourir sur la croix ; il réfléchit pendant deux ans sur les moyens d'exécuter son projet et s'occupa de préparer les instruments de son supplice. Enfin

le jour est arrivé : Lovat se couronne d'épines dont trois ou quatre pénètrent dans la peau du front ; un mouchoir blanc serré autour des flancs et des cuisses couvre les parties génitales (que dans un accès antérieur il avait coupées et jetées par la fenêtre) ; le reste du corps est nu ; il s'assied sur le milieu d'une croix qu'il a faite, et ajuste ses pieds sur un tasseau fixé à la branche inférieure de la croix ; le pied droit repose sur le pied gauche ; il les traverse l'un et l'autre d'un clou de cinq pouces de longueur qu'il a fait pénétrer à coups de marteau jusqu'à une grande profondeur dans le bois. Il traverse successivement ses deux mains avec des clous longs et bien acérés, en frappant la tête des clous contre le sol de la chambre, élève ses mains ainsi percées et les porte contre les trous qu'il a pratiqués d'avance à l'extrémité des deux bras de la croix et y fait pénétrer les clous afin de fixer ses mains : avant de clouer la main gauche, il s'en sert pour se faire, avec un tranchet, une longue plaie au côté gauche de la poitrine. Cela fait, à l'aide de cordages préparés et de légers mouvements du corps, il fit trébucher la croix qui tombe hors de la croisée, et Lovat resta ainsi suspendu à la façade de la maison. Le lendemain on l'y trouva encore ; la main droite seule était détachée de la croix et pendait le long du corps. Lovat guérit de ses blessures, mais non de son délire. On remarque que pendant l'exaspération du délire, Lovat ne se plaignait pas,

tandis qu'il souffrait horriblement pendant les intervalles lucides (1).

Les *Annales médico psycologiques* ont rapporté le fait suivant non moins extraordinaire (2).

Un Français, nommé C...., vient de se suicider à Castellamare. Ce malheureux était atteint de délire religieux. Bizarre à l'excès dans son fanatisme, il pratiquait l'usage du maigre, d'une façon assez singulière. Les jours gras, il mangeait régulièrement un poulet entier, auquel, sous peine de damnation, il fallait toujours le même poids ; il en était de même les jours maigres, pour le poisson. Il vivait absolument seul, et personne ne pénétrait chez lui. Depuis quelques jours, comme on ne l'avait pas vu sortir, on avertit la police qui força le domicile. On aperçut alors le cadavre de M. C..., la tête séparée du tronc. Il s'était guillotiné lui-même. On trouva en effet dans l'ouverture d'une porte, un appareil fort ingénieusement construit, muni d'une hache pendante qui glissait entre deux coulisses ; par l'échappement brusque d'un ressort facilement maniable, l'individu avait opéré la section du cou, lui-même. Le testa-

(1) Ruggieri. *Bibliothèque médicale.* Septembre 1811.
(2) *Annales médico-psychologiques*, 1863. 4e série. T. II, p. 155 V. aussi Tardieu, *Etude médico-légale de la folie*, p. 375. J.-B. Baillière, éditeur. Paris, 1872.

ment a fait voir que M. C.... travaillait depuis deux ans à ce singulier genre de mort.

M. H. C.... était depuis longtemps en état de démence et avait été enfermé par mesure administrative, en 1857, dans l'établissement de M. le Dr Blanche, et déclaré plus tard interdit par jugement du tribunal civil de Langres (1851).

Depuis son enfance, M. C.... avait toujours été très exalté. Dès 1836, il avait été atteint d'une maladie dont le principal caractère avait été de se croire toujours entouré d'ennemis et en butte à des complots tramés contre lui par sa famille. Une monomanie de haine et de rage contre son père et ses frères ne fit que s'accroître, et se manifesta dans tous les actes de sa vie, oblitérant complètement ses facultés mentales. Un testament, trouvé dans ses papiers, donna lieu à une intéressante consultation médico-légale du professeur Tardieu, qui conclue à l'aliénation mentale de M. H. C.... Le testament fut déclaré nul.

Sous l'influence de l'ivresse, on voit fréquemment des individus se donner la mort. Il ont ce qu'on appelle vulgairement « le vin triste ». Il n'est pas rare de voir plusieurs individus, au sortir d'un repas arrosé de vins généreux, trouver l'existence triste, la vie maussade, et aller de compagnie se précipiter dans les flots. Ceux-là sont des aliénés passagers

obéissant fatalement à leurs idées délirantes, car les fumées de l'ivresse dissipées, ces malheureux non seulement ne voudraient plus se tuer, mais manifestent énergiquement leur amour pour l'existence, quelque triste qu'elle puisse être. Telle est presque toujours l'opinion exprimée par ceux qu'on a été assez heureux pour arracher à la mort. Sous l'empire du vin, on a vu se perpétrer des suicides qui sortent pour ainsi dire de l'ordinaire. Tels sont les cas suivants :

Le 4 juillet 1887, on arrêtait pour ivresse et l'on conduisait au poste de police, la fille B...; une fois là, elle fut prise d'une attaque de nerfs, vraie ou simulée, cette crise mit les hommes du poste en émoi. Lorsqu'elle fut calmée, elle demanda au brigadier l'autorisation d'aller aux cabinets d'aisances, ce qui lui fut accordé. Une fois là, elle barricada la porte avec un manche à balai et, dans le but de s'asphyxier, elle se fourra la tête dans la cuvette des latrines. Les gardiens, ne la voyant pas sortir, voulurent ouvrir la porte et, s'apercevant qu'elle était maintenue à l'intérieur, ils l'enfoncèrent. La fille B..., fut trouvée dans la singulière position où elle s'était mise, affreusement congestionnée, à demi-asphyxiée. Des soins énergiques l'ont rappelée à elle, et a été ensuite étroitement gardée à vue.

— A Loison (Pas-de-Calais), une vieille femme de

soixante-dix ans s'est donnée la mort d'une façon étrange et épouvantable.

Adonnée à l'ivrognerie, abandonnée de ses enfants, Julie D... a été trouvée étendue au pied de son lit, les vêtements ensanglantés. Une partie des intestins sortaient du ventre par une entaille de 5 à 9 centimètres, qu'elle s'était faite à coups de ciseaux. Elle expirait le lendemain matin, après une agonie épouvantable (2 avril 1881).

— B... était sonneur de cloches dans une église de Paris; mais ses habitudes invétérées d'intempérance lui avaient fait perdre son emploi. Le malheureux tomba dans une noire mélancolie. Chaque fois que les cloches mises en mouvement par un autre sonnaient, il perdait la tête et répétait à qui voulait l'entendre, qu'il ne saurait supporter une aussi cruelle douleur.

Il y a deux jours, B... a été trouvé mort dans son logement. Il avait placé sa table à manger au milieu de la chambre, entre la fenêtre et la porte, mais avant de s'étendre sur la table, il s'était lié les pieds avec une corde dont les extrémités étaiént solidement fixées à l'espagnolette de la croisée. Autour du cou était également enroulée une autre corde dont les bouts étaient attachés au bouton de la porte. Ce double soin accompli, B... s'était couché sur la table, resserrant fortement les liens et renversant ensuite la table, il demeura suspendu dans l'espace par les pieds et le cou.

La mort avait dû être lente, car les traits du visage étaient horriblement contractés (août 187...)

Mais là où le suicide paraît étrange, incompréhensible, c'est lorsqu'il est impulsif. Il ne s'agit pas de savoir ici si tels ou tels qui se sont tués avaient ou non des raisons plus ou moins légitimes de le faire; il s'agit de savoir si, au moment où l'acte a été accompli, l'individu jouissait encore de sa pleine liberté morale, de son libre arbitre, c'est-à-dire s'il était encore et toujours maître d'exécuter comme de n'exécuter pas l'acte qui avait fait antérieurement l'objet de ses réflexions. Ne prenons pas le change : ce ne sont pas les motifs de l'acte qui sont en cause, c'est l'acte lui-même ou plutôt l'impulsion immédiate qui l'a déterminé ; et dès lors il s'agit de savoir si cette impulsion n'a pas pris sa source dans de telles conditions psychiques qu'elle fût irrésistible.

Or, quand on a devant les yeux les conditions physiques et morales, bien plus nombreuses qu'on ne croit généralement, dans lesquelles les impulsions de ce genre peuvent se développer, quand on réfléchit à l'extrême facilité avec laquelle se produit ce grand désordre, ce grand bouleversement des facultés mentales, rapide et instantané comme la pensée, qui est l'origine de toute lésion partielle de ces mêmes facultés. à cette fatidique prédisposition de certains individus qui ont, pour ainsi dire, tous les

pores de l'esprit ouverts à la folie, on ne s'aurait s'empêcher d'admettre ou du moins de soupçonner fortement la présence d'une lésion intellectuelle, dans les cas même où cette lésion ne se révèle par aucun symptôme extérieur bien tranché. Les conditions morales dans lesquelles naît et grandit l'idée du suicide sont, pour une foule d'individus, une cause médiate de folie ; les chagrins, la prostration morale qui suit les grandes catastrophes, le désespoir et par dessus tout l'ennui, ce *tœdium vitæ* qu'engendrent si souvent les trop grandes déperditions de puissance nerveuse, l'épuisement de la sensibilité, etc., etc., n'ont pas un rôle moins important dans l'acte impulsif. Il est de fait qu'un individu aura pu, pendant plus ou moins de temps, conserver en lui-même l'idée du suicide, y réfléchir, mûrir son projet, en peser le pour et le contre, sans que ses facultés morales aient reçu la moindre atteinte ; et ce n'est qu'au moment même ou peu d'instants avant d'accomplir son projet que le mal ce sera déclaré, l'aura arraché violemment et brusquement à son libre arbitre.

Il est vraiment étrange de voir avec quelle déplorable facilité l'idée du suicide surgit dans le cerveau de certains aliénés et même chez des personnes jusque là exemptes de tout désordre mental. Dans ces cas extraordinaires, l'idée du suicide paraît constituer à elle seule toute la maladie. Elle est, ou tout

au moins paraît être le résultat d'une véritable génération spontanée ; on ne saurait découvrir son origine, le pourquoi de son existence de son apparition instantanée. Le malade se sent tout à coup envahi de l'idée de se tuer, et sans transition passe à l'exécution du projet.

Une femme venait de sortir du Palais de Justice. Passant sur le pont au Change, elle escalada tout à coup le parapet et chercha à se précipiter dans la Seine (*Annales médico-psychologiques*, tome VII.)
— Un individu qui était fort tranquille à table avec ses amis, tire à l'improviste son couteau, en frappe l'un d'eux, puis montant rapidement l'escalier se brûle la cervelle. Cette action resta inexplicable pour ceux qui le connaissaient (Brierre de Boismont.

Parfois, une cause occasionnelle quelconque détermine brusquement le suicide.

Une femme rencontre son mari au bras d'une dame sur laquelle on avait éveillé ses soupçons. Elle rentre aussitôt chez elle, s'enferme dans sa chambre. Le mari qui l'avait aperçue s'empresse d'accourir, il frappe à la porte ; ne recevant pas de réponse, il l'enfonce ; l'infortunée rendait le dernier soupir. (Brierre de Boismont).

Le Dr Dubrisay a rapporté le fait suivant que nous transcrivons *in extenso,* à cause des particularités remarquables qu'il a présenté.

Un homme se disputait le 8 avril avec sa femme, au sujet de l'argent du loyer qu'il ne pouvait lui fournir. Accablé d'injures par elle, il voulut en finir avec la vie. Prenant un petit poignard long de 10 centimètres, il le plaça verticalement sur le sommet de la tête et à l'aide d'un marteau il l'enfonça jusqu'à la garde. Cela fait, il n'en fut pas plus avancé. Non seulement il ne lui était pas venu d'argent, mais il n'en avait pas fini avec l'existence et il ne sentait rien. Il avait toute son intelligence et l'usage de ses sens et de ses mouvements. Très embarrassé d'avoir si mal placé son poignard, il dut faire appeler le médecin qui essaya d'arracher ce couteau de la boîte du crâne, mais tous ses efforts furent infructueux.

On appela M. Dubrisay; nos deux confrères ensemble ne furent pas plus heureux. Ils soulevaient le malade en tirant sur le manche du poignard, mais l'arme solidement fixée dans les parois du crâne ne bougeait pas. On conduisit le malade dans un atelier du voisinage pour avoir des moyens de traction suffisamment énergiques. Placé entre deux portants ayant dans leur intervalle une forte pince de fer mise en mouvement par une force mécanique, assis par terre et bien maintenu, la lame du poignard fut sai-

sie, tirée sans secousse et arrachée, enlevant un peu le malade qui retomba sur le sol. Il se leva aussitôt, se mit à marcher, à causer et reconduisit M. Dubrisay à sa voiture en lui disant « merci ». La lame de l'instrument était un peu courbée vers la pointe. On voyait qu'elle s'était heurtée à un corps dur qui est la fosse occipitale. Craignant de voir apparaître des accidents de méningite, le malade fut conduit à Saint-Louis, dans le service du Dr Péan ; mais il en sortit au bout de huit jours, sans qu'ils se soit développé d'accidents inflammatoires ou paralytiques,

Comme procédé de suicide, celui-là est curieux et on peut le publier sans crainte de produire une épidémie d'imitation.

Comme blessure de l'encéphale, il est plus curieux encore. D'après ce que nous avons pu voir, les 10 centimètres de lame ont pénétré près du bord postérieur des pariétaux, vers la ligne médiane. En supposant que la lame ait passé entre les deux hémisphères sans les léser, elle a dû arriver sur la tente du cervelet, en arrière de la protubérance, traverser à côté du bulbe les pédoncules cérébelleux et le cervelet, pour venir se courber sur la fosse occipitale, en arrière du trou de ce nom. Il est difficile d'admettre qu'elle ait intéressé le bulbe. Dans le chemin que nous supposons qu'elle a parcouru, il est déjà bien assez extraordinaire qu'elle n'ait occasionné aucun désordre du mouvement ou des sens. A quoi servent

les parties du cerveau tranchées par l'instrument ? C'est ce qu'on peut demander aux localisateurs.

Le *Medical Times.* a rapporté un fait non moins étrange :

Le 23 décembre, à dix heures du soir, un homme dans la force de l'âge, mais dont l'aspect dénotait la misère, entra dans l'*Arms Grantbam, Dyer street, Leeds*, et ayant demandé une pipe il s'assit, d'un air sombre, auprès du feu ; deux ou trois personnes étaient assises dans la même pièce, mais l'étranger n'entendait pas un mot de leur conversation, Après être resté ainsi dix minutes, cet homme mit un *poker*, tige de fer à remuer le charbon de terre dans le feu, et lorsqu'il fut chauffé jusqu'au rouge, il le prit, le frappa contre le plancher pour en faire tomber la cendre ou les parties charbonneuses adhérentes. Alors, avec un grand calme, il enfonça le bout du poker dans sa gorge. Les personnes présentes à cette scène se jetèrent sur lui, et ayant retiré le poker de son gosier, elles lui baignèrent la bouche avec de l'eau fraiche. Cet homme avait quitté récemment le bureau de mendicité où on avait pour lui toutes sortes de soins. Lorsqu'on lui demanda pour quelle raison il avait attenté à ses jours il répondit que c'était un acte de folie et qu'il ne savait pas lui-même ce qu'il faisait. Sa langue, sa gorge et sa lèvre

inférieure étaient profondément brûlées, il succomba des suites de sa brûlure le vendredi 18 janvier.

Du fait précédent, on peut rapprocher le suicide du contre-amiral L.-H. W.., à Falmouth.

Il était assis avec sa femme dans son salon, lorsqu'il saisit tout à coup le tisonnier tout rouge et se l'enfonça à plusieurs reprises dans le ventre : l'amiral succomba le lendemain à ses blessures. On assure qu'il avait été profondément affecté de ne pas recevoir un héritage qu'il attendait, il était âgé de soixante-douze ans (Londres, 21 janvier 1883).

Il est un certain nombre de suicides dont le motif est absolument inconnu. Ils sont remarquables par leur étrangeté et dénotent une volonté inébranlable de s'ôter la vie. Tels sont les faits suivants :

Un individu était tranquillement assis sur un banc du boulevard Barbès, fumant sa pipe : tout à coup, sans que rien ne put faire prévoir son action, il avala sa pipe en terre qu'il venait de rebourrer (août 1887).

— A. M.., nettoyeur à la gare de Dôle, vient de se suicider dans des circonstances terribles. Il a avalé du pétrole mélangé d'une dissolution de phosphore provenant d'allumettes chimiques. M.. souffrait hor-

riblement et trouvant la mort trop lente à venir, saisit une hache et s'en donna un coup sur la tête. L'agonie dura encore deux heures.

— Un sieur E..., de Salice (Corse), vient d'accomplir le plus horrible suicide qu'on puisse imaginer ; il s'est jeté dans un four allumé pour la cuisson du pain. Aussitôt qu'on s'aperçut de son absence, sa femme se mit à sa recherche, et, en passant près du four, sentit une odeur nauséabonde. Elle s'empressa de l'ouvrir, mais elle s'évanouit en poussant un cri d'horreur et de désespoir. Elle venait de voir le corps de son mari carbonisé (décembre 1879).

— Un bûcheron travaillant à l'exploitation du bois dans la forêt de Fontainebleau, a mis fin à ses jours dans des circonstances terribles.

Après avoir préparé, au milieu de la loge, plusieurs bourrées de bois de pin, il y a mis le feu, et avant que le feu fut en pleine activité, le malheureux s'est pendu au-dessus du foyer à l'aide d'une courroie. Sous l'action de la chaleur, cette courroie s'est rompue et le bûcheron est tombé dans le feu où on l'a trouvé carbonisé (novembre 1880).

Il est des suicides exécutés dans de telles circonstances de similitude d'exécution qu'il paraît difficile de ne pas y voir la trace d'une véritable imitation, bien que plusieurs années se soient écoulées entre chacun d'eux.

Le 29 décembre 1887, pendant une représentation au théâtre principal de Carthagène, un spectateur, placé aux fauteuils, s'est suicidé en s'introduisant dans la bouche une cartouche de dynamite enflammée. La tête sauta en mille morceaux, blessant, à la tête et aux mains, une demoiselle qui se trouvait près du suicidé. (A rapprocher du suicide de l'anarchiste Lingg).

— Le 7 juillet 1880, un individu habitant le village du Minerai, dépendant de la commune de Sancerre, s'est suicidé dans les circonstances les plus dramatiques.

Après avoir imbibé ses vêtements de pétrole, il se lia avec une corde à un cerisier voisin de son habitation, puis mit le feu à ses habits imprégnés du liquide inflammable. Les voisins, apercevant de la fumée, accoururent et cherchèrent à lui porter secours. Mais son état était tel, qu'il expira presque aussitôt.

— Au mois d'obtobre 1882, un suicide analogue avait lieu à Cagnes (Alpes-Maritimes). Un malheureux, n'ayant conservé que sa chemise et son pantalon, s'est abondamment imbibé de pétrole et y a mis le feu. Il est mort quelques heures plus tard, dans des souffrances horribles.

— Au mois de juin 1887, près de Presbaum, en Autriche, on découvrait un affreux suicide. Dans la matinée, une jeune femme, bien mise, se rendit

chez un épicier de cette ville, où elle acheta plusieurs litres de pétrole qu'elle emporta dans la voiture qui la conduisait. Elle se rendit dans un bois non loin de la ville et là, renvoya la voiture.

Peu de temps après, des paysans, qui passaient dans le bois, entendirent des cris déchirants. Ils se dirigèrent vers l'endroit d'où partaient ces cris et trouvèrent le corps de la jeune femme complètement calciné. Plusieurs bouteilles de pétrole se trouvaient vides à côté d'elle. Après avoir enduit ses vêtements du liquide inflammable, la malheureuse jeune femme y avait mis le feu.

En terminant cette rapide étude, il nous reste à rappeler un fait bien connu des médecins, mais peu connu ou inconnu du public, et qui, jusqu'à un certain point, donne la clef de ces suicides atroces, barbares. Nous voulons parler de l'insensibilité, souvent complète à toute douleur, que l'on trouve chez un grand nombre, sinon chez tous les aliénés névropathes.

Cette anesthésie a été signalée par tous les autres. L'idée morbide, qu'elle s'applique au suicide comme à tout autre acte pathologique, jouit parfois d'une énergie telle, qu'elle fait taire, pour ainsi dire, toute sensibilité périphérique, exactement comme une douleur plus forte empêche une moins forte d'être perçue, suivant l'aphorisme si connu : « *Duobus*

*doloribus simul obortis, vehementior obscurat alterum.* » Mais l'insensibilité de ces malades diminue et disparaît avec l'aliénation. Ainsi, dans ces intervalles lucides, Mathieu Lovat, dont nous avons donné l'observation, souffrait cruellement de ses plaies qui redevenaient insensibles quand l'aliénation reparaissait. Des cas analogues ont été cités par Guislain, Esquirol, Moreau (de Tours), Brierre de Boismont, etc. Cependant il est des suicides chez qui on n'observe pas cette insensibilité ; un grand nombre de cette catégorie, instruits par des tentatives précédentes, recherchent avec le plus grand soin, les moyens qui procurent une mort douce, exempte de douleur, et si quelques-uns affrontent courageusement les souffrances qui doivent les délivrer de la vie, c'est bien plutôt par un véritable mépris de la douleur que par suite d'une insensibilité réelle.

Voici de curieux exemples de cette anesthésie (1) :

X..., atteint de mélancolie, sans troubles intellectuels bien marqués, est envoyé à Bicêtre à la suite d'une tentative de suicide : il portait au cou une plaie demi-circulaire, d'environ 8 à 10 centimètres de longueur, en voie de guérison. X..., un mois avant son entrée à Bicêtre, se sentant surveillé, s'é-

(1) P. Moreau (de Tours). Thèse citée.

tait enfermé dans sa chambre, avait brisé une assiette de porcelaine dans laquelle on lui avait servi à déjeuner et qui avait été oubliée, et tenant un morceau de chaque main, il essaya de s'ouvrir la gorge.

Il employa, dit-il, plus d'un quart d'heure à cette horrible besogne, et ne s'arrêta que lorsque la trachée fut ouverte. . . .

« — Vous avez dû éprouver de terribles souffrances, il vous a fallu bien du courage ?

« — Pas le moins du monde, répondait X... du ton le plus naturel, je n'ai pas souffert du tout. J'éprouvais même une sorte de plaisir à me scier la peau, j'avoue cependant que cela m'a fait bien mal après et je ne recommencerais pas maintenant. »

— E... donnait depuis trois mois des signes d'aliénation. Il fit une tentative de suicide et se jeta dans un puits, d'où il fut retiré immédiatement.

La veille de la Toussaint, E..., profitant de l'absence de sa femme, s'assied près de la cheminée, pose sa jambe et son bras gauche sur la pierre de l'âtre, puis armant sa main droite d'un serpot, se frappe à coups redoublés. Quand la femme E... rentra, son mari baignait dans le sang, la main gauche pendait à moitié séparée de l'avant-bras, les os de la jambe gauche coupés, hachés, lacéraient par leurs fragments irréguliers une plaie profonde. Comme on s'apitoyait autour de lui sur les atroces douleurs

qu'il avait dû endurer : « Je n'ai pas souffert, répondit-il... »

Cette anesthésie a été également constatée chez l'enfant dans des circonstances non moins pénibles.

Un sieur C..., ouvrier teinturier à Suresne, avait retiré de chez sa grand' mère, il y a quatre ans, sa petite fille Louise, alors âgée de cinq ans, et il la garda chez lui en compagnie de son autre fille, âgée de huit ans. Bientôt on s'aperçut que la petite Louise nourrissait un profond chagrin, dont rien ne pouvait la distraire et on l'entendit même, à plusieurs reprises, manifester le désir de mourir. Hier, ses parents ayant eu à sortir, Louise après leur départ, s'attacha une corde au cou et tenta de s'étrangler.

N'ayant pu y réussir, cette malheureuse enfant monta alors sur un fourneau, s'empara d'une chandelle, l'alluma et mit le feu à sa robe en plusieurs endroits, puis sans pousser un seul cri, elle éleva les bras et attendit résolument que le feu dévorât ses chairs.

Déjà un tourbillon de flammes enveloppait le corps de cette insensée, quand du dehors, les voisins, apercevant une lueur sinistre, accoururent, brisèrent les portes et pénétrèrent dans la pièce où la jeune Louise accomplissait son acte de démence. Se

jetant rapidement sur elle, ils lui arrachèrent lambeau par lambeau les derniers vestiges de ses vêtements et parvinrent ainsi à éteindre le feu qui la dévorait.

Averti de cet événement, le commissaire de police de Puteaux se rendit sur les lieux et y trouva le Dr Rolland, qui, après avoir donné les premiers soins à la blessée, jugeant qu'elle ne survivrait pas à ses nombreuses blessures, donnait l'ordre de la conduire à l'hôpital Beaujon. Comme malgré la gravité de son état, Louise n'avait pas perdu connaissance, le magistrat l'interrogea. L'enfant répondit avec le plus grand sang-froid qu'elle s'était brûlée volontairement, pour se donner la mort. Elle aimait bien ses parents, disait-elle, mais elle voulait mourir sans dire le motif de sa résolution. Le père de cette enfant l'a portée lui-même à Beaujon, et pendant tout le temps qu'a duré le trajet, elle a montré un calme qui ne s'est pas démenti un seul instant. Ses souffrances devaient être horribles, et cependant elle ne poussait aucune plainte. Elle causait même tranquillement avec son père. Une heure après son arrivée à l'hôpital, elle rendait le dernier soupir.

Tel est encore le cas remarquable rapporté par le Dr Madin, à l'Académie de médecine (2 novembre 1852).

M. Ph..., âgé de trente-six ans, fut si vivement affecté de la mort d'une femme tendrement aimée, qu'il tomba dans une profonde mélancolie avec hallucinations de la vue et de l'ouïe. Cet état de délire n'était qu intermittent et n'empêchait pas M. P... de remplir exactement et convenablement ses fonctions publiques.

Après un assez long intervalle de calme, il songea à se remarier. Les difficultés qu'il éprouva pour contracter de nouveaux liens ramenèrent son délire ; les hallucinations devinrent plus fréquentes et d'une nature plus inquiétante. M. Madin, appelé auprès de lui, le trouva en proie aux conceptions les plus étranges : entre autres choses, il croyait avoir reçu la mission de brûler les mauvais livres et les autres objets contraires aux bonnes mœurs. Cette manie de brûler faisant des progrès, M. Ph... faillit plusieurs fois incendier sa maison avec des torches enflammées. Le délire n'était pas continu et offrait des intermittences, pendant lesquelles M. Ph... était le premier à rire de ses extravagances.

Le 18 janvier 1836, à deux heures du matin, M. Madin fut appelé auprès de M. Ph..., qui s'était volontairement livré aux flammes en expiation des fautes qu'il se reprochait. A cet effet, il avait dressé un bûcher dans la cheminée de la cuisine et s'était placé dessus après y avoir mis le feu. La fumée résultant de la combustion avait fait connaître aux

domestiques ce tragique événement ; une énorme quantité de graisse mêlée à du sang s'était écoulée jusqu'à 2 mètres du foyer.

M. Madin fut surpris de trouver le malade *calme et presque souriant*, au milieu d'une horrible fumée qui lui permettait à peine de respirer. M. Ph... se réjouissait à haute voix d'aller retrouver sa femme, après avoir expié, disait-il, ses forfaits sur un bûcher attisé par ses propres mains, d'après l'ordre de Dieu. Le malade avait les jambes, les cuisses et les fesses entièrement brûlées, les os blanchis et calcinés, les organes génitaux carbonisés et les mains réduites à l'état de moignons noirâtres et informes. Le reste du corps était intact.

M. Ph... succomba à une hémorragie d'une des artères poplitées, corrodées par le feu.

Ces suicides, que nous venons de rapporter, exécutés dans des conditions les plus diverses, à l'aide de moyens plus atroces les uns que les autres, laissent un vaste champ à l'interprétation qu'on voudra leur donner. Que leurs auteurs aient agi, les uns en pleine connaissance de cause, que les autres aient obéi à une idée fixe, que plusieurs aient succombé à une impulsion subite, soit : le fait n'est pas niable. Mais comment expliquer le choix des moyens employés? Comment, pouvant atteindre le but qu'ils poursuivaient d'une manière plus simple, plus fa-

cile, moins douloureuse, ont-ils choisi un genre de mort inusité, le plus souvent horrible? Ici nous nous arrêtons : ne cherchons pas une explication scientifique, ne recourons pas non plus à des hypothèses toujours attaquables, et bornons-nous simplement à dire qu'il en est des suicides comme des hommes. Les uns, raisonnables dans leurs allures, vont droit au but qu'ils se sont assigné, sans bruit, sans éclat. Ceux-là sortent de la vie, calmes, posés, sans tapage. Les autres, bizarres, excentriques, ne vivent qu'au milieu du fracas, dans une excitation perpétuelle et éprouvant une sorte d'entraînement invincible, véritablement maladif, cherchant sans cesse à attirer l'attention sur leur personne. Ceux-là ont besoin d'occuper le public, même après leur mort, et alors souvent ces suicides étranges que nous avons signalés.

Sauf les cas que nous avons cités de ces gens absolument sains d'esprit qui se tuent avec ce qu'ils peuvent, avec les seuls moyens dont ils disposent, et qui, en toute autre circonstance, n'auraient pas attenté à leur vie, on peut légitimement, en l'absence de tout renseignement sur les antécédents, être enclin à traiter d'aliénés, ou tout au moins de candidats à la folie, tous ces gens qui ont recours aux modes de suicide dont nous avons rapporté les exemples et qui défraient la curiosité publique en la stupéfiant.

# LES CRIMES

## PREMIÈRE PARTIE

# CRIMES

Les crimes commis par les aliénés sont fréquents, et il ne se passe pour ainsi dire pas de jours que l'attention publique en soit mise en émoi par le récit d'actes épouvantables perpétrés par ces malheureux. Pour ceux-là cependant, l'état mental ne fait aucun doute. Leur acte est la conséquence logique de leur délire.

Une observation psychologique attentive nous permet de juger, par analogie de l'état mental, d'autres individus dont nous retraçons ici l'histoire et dont les criminelles tentatives, exécutées avec une *apparence de raison*, font frémir d'horreur. A juger des faits des uns par les faits des autres, nous sommes portés à conclure que les premiers sont aussi aliénés que les seconds. Il est bien entendu que nous nous plaçons sur le terrain exclusivement théorique et scientifique et que, sauf le cas d'aliénation nettement reconnu, nous n'avons nulle intention d'innocenter les auteurs de ces crimes atroces qui épouvantent à juste titre le monde civilisé.

La Société a le droit et le devoir de se garder

de ces êtres dangereux et redoutables au même titre qu'elle se garde des bêtes nuisibles et si, en théorie, ces individus qui font l'objet de cette étude, sont privés de tout ou partie de leur raison, en pratique, au point de vue social, nous leur refusons tout sentiment de pitié. Autant les aliénés irresponsables de leurs actes doivent être l'objet des soins les plus éclairés et méritent notre compassion, autant les autres doivent être l'objet des justes rigueurs de nos lois. Au médecin expert, la tâche difficile et délicate de discerner là où commence la responsabilité ! A lui de faire partager sa conviction aux magistrats.



Depuis que la liberté de la presse et le besoin sans cesse croissant d'attirer l'attention du public nous a doté de ces innombrables journaux illustrés qui s'étalent à la devanture de tous les kiosques, les regards sont souvent frappés par des dessins de scènes de meurtres et de sauvageries véritablement extraordinaires.

Tout en faisant la part de l'imagination plus ou moins vive du dessinateur, ces dessins ne reposent pas moins sur un fond de vérité.

En lisant le récit de ces crimes, on reste stupéfait

de voir l'acharnement, l'étrangeté barbare qui ont présidé à leur exécution.

Si, poussant plus loin nos investigations, nous recherchons dans les recueils spéciaux de médecine, nous voyons reproduits, sous forme d'expertise médico-legale, ces crimes véritablement étranges qui ne peuvent être et ne sont commis que par des désiquilibrés, des dégénérés, des aliénés.

Dans un précédent travail (1), nous avons recherché à quel mobile pouvaient obéir ces infortunés qui, voulant s'ôter la vie, recouraient à des moyens bizarres. Nous avons vu que si les uns étaient sains d'esprit, le plus grand nombre se trouvaient en puissance d'un état mental nettement défini, obéissant à une impulsion maladive.

Procédant par analogie, nous étudierons aujourd'hui les **Crimes étranges**, et, disons-le de suite, nous verrons que si quelques-uns exécutent froidement les crimes les plus épouvantables, avec un acharnement dont on a peine à se faire idée, la majorité obéit à des convictions délirantes et agit sous l'empire d'une véritable aliénation. Mais, même dans le premier cas, malgré une apparence de raison, si l'on recherche, si l'on fouille les antécédents, nous retrouvons toujours une tare pathologique manifeste qui nous donne l'explication de la féro-

(1) Suicides étranges. *Ann. méd. psych.* Novembre 1890.

cité avec laquelle ces individus accomplissent leur crime.

Il ne faut pas dire en effet que, parce qu'un criminel ne rentre pas dans le cadre nosologique des psychopathies, il doive être considéré comme jouissant de la plénitude de son libre arbitre. Comme le fait justement remarquer le Dr Jacoby (1), l'absence de maladie psychique n'implique pas toujours et nécessairement la responsabilité complète. Il existe des cas d'irresponsabilité physiologique que, dans l'intérêt de la science et de la vérité, il faut distinguer de l'irresponsabilité pathologique. Mais il faut bien reconnaître que la part de l'aliénation mentale dans l'étiologie et la perpétration du crime existe.

Les faits que nous relatons dans ce travail n'appartiennent pas en propre à notre siècle. Que l'on veuille bien jeter un coup d'œil dans l'histoire, et l'on verra qu'il n'y a qu'à fouiller les annales des peuples pour trouver de nombreux exemples de férocité.

Sans remonter aux temps héroïques, il suffit de mentionner dans l'histoire romaine les noms de Caligula, Caracalla, Néron, Commode.... L'histoire moderne n'est ni moins riche ni moins fertile en

(1) Jacoby. *Etude sur la sélection dans ses rapports avec l'hérédité chez l'homme.* J. B. Baillière et fils, édit., Paris 1881.

hommes dominés par le penchant homicide. On n'a qu'à fouiller dans la famille des Tudor, des Valois, des Médicis, des Romanoff, pour y trouver des types qui font presque pâlir ceux des Atrides et des César. Que dire encore de Henri VIII qui, de sang-froid, ordonne indifféremment en Angleterre le massacre des catholiques et des protestants et qui fit monter plusieurs de ses femmes sur l'échafaud, ouvrir le ventre à la troisième.., de Louis XI, de Charles IX, de Henri III..., etc. ?

De nos jours, dans les luttes entreprises au nom de la civilisation, n'avons-nous pas assisté à des massacres odieux, à des tortures sans nom, pendant les guerres des Indes, de Chine, du Tonkin... ? Hier encore qui n'a été terrifié par la lecture de ces simples lignes : « Le roi de Dahomey a recommencé ses grands massacres ».

Il y a environ une vingtaine d'années, un médecin de notre marine nationale, le Dr Répin, assista à ces « réjouissances ». Le récit qu'il fit de ce voyage parut d'une extravagance épouvantable, quelque chose comme le rêve sanglant d'un malade à ceux qui ne peuvent s'imaginer jusqu'où va, dans une cervelle affolée et barbare, le vertige de la toute puissance.

Tous les ans, lorsque les tributaires viennent apporter les revenus de Sa Majesté, le souverain leur donne une fête. Il distribue généreusement

l'eau-de-vie et les trésors qu'il a reçus, à ses soldats et à ses sujets, et lorsqu'ils sont ivres, lorsque la ville entière trépide en danses sans nom, écume et se noie dans l'orgie, le souverain se charge d'ajouter à l'alcool du sang. Il fait décapiter par centaines des esclaves, hommes et femmes. Il fait jeter pêle-mêle en bas des hautes murailles de son palais, des êtres humains et des crocodiles empaquetés dans des paniers. Une fièvre rouge s'empare de ce peuple féroce. Les gongs, pareils à un glas sinistre, appellent au massacre cette population qui se rue, comme son roi, à l'éventrement des êtres. Devant le palais du roi, les têtes fraîchement coupées sont précisément rangées et chaque jour renouvelées. Rien de plus épouvantable que ces orgies de chair humaine et ce dépècement de corps sanglants. Et ces fêtes ont un nom ! Lorsque 100 ou 200 victimes sont égorgées, c'est la *Coutume*, la *Coutume*, rien de plus. Lorsque 2,000 cadavres ornent les rues de la Capitale, c'est la *Grande Coutume*.

Aujourd'hui le sanguinaire monarque est réduit à l'impuissance. Mais qui peut dire combien de roitelets barbares commettent des atrocités du même genre qu'il ne nous est pas donné de connaître ? Pour eux, la vie humaine ne compte pas. Un homme est moins qu'un animal ; il est vrai de dire, et c'est là leur excuse, ce sont des sauvages. Mais, nous qui nous prétendons civilisés, ne sommes-nous pas aussi

barbares qu'eux dans certains moments ? La nature bestiale ne reprend-elle pas ses droits quand elle est en présence de certains actes, de certains faits. Ne perd-elle pas tout sentiment de sa dignité et n'est-elle pas entraînée fatalement à répondre à œil pour œil, dent pour dent ? On ne saurait en douter. Mais encore ici, on peut admettre une excuse, autant qu'il puisse y avoir une excuse dans d'aussi terribles circonstances, il y a l'entraînement des uns par les autres, l'esprit bien compréhensible mais non excusable, cependant, de la vengeance, de la cupidité, de l'ambition.

Nous avons vu cet esprit dans nos troubles populaires. C'est là un point sur lequel nous ne nous appesantirons point. Le but de ce travail n'est pas de refaire, après tant d'autres, la monographie du « Meurtre dans l'histoire (1) ». Nous ne voulons qu'étudier ces crimes étranges commis soit par des individus isolés, soit par deux ou trois personnes réunies.



En présence de ces crimes atrocres qui terrifient les populations, l'antiquité ne voyait là qu'un châti-

(1) Voir surtout l'excellent travail du Dr Paul Aubry. *La contagion du meurtre*, 2e *Edit.* F. Alcan, édit., Paris 1894.

ment des dieux. L'explication était bien simple : un homme avait-il commis une faute : les dieux, les mauvais génies s'emparaient de son esprit et lui faisaient commettre les actions les plus épouvantables. Au moyen âge, à cette époque de superstition, les dieux n'existaient plus, mais Satan exerçait un empire incontesté. La science a fait justice de ces billevesées. Nous savons aujourd'hui à quelles causes premières il faut rattacher ces caractères féroces.

Nous connaissons les lois fatales auxquelles ils obéissent et qu'on peut rapporter à deux chefs principaux :

Dégénérescence, Contagion.

Que faut-il entendre par ces deux termes ?

Ici nous entrons dans le domaine pur de la psychologie.

Avant Prosper Lucas, dit le docteur Cullerre (1), le rôle de l'hérédité en psychologie était presque entièrement méconnu, et ce maître a été pour l'étude de cette grande loi biologique un véritable initiateur.

Tout d'abord les aliénistes, et en particulier Moreau, de Tours, étudièrent l'hérédité morbide dans ses rapports avec les diverses formes de l'aliénation mentale. Puis vint Morel qui, le premier, s'efforça

(1) *Traité pratique des maladies mentales.* — J.-B. Baillière et fils, Paris 1890, p. 275.

d'isoler un type spécial de folie héréditaire, et si l'obscurité et le vague de ses aperçus a été un obstacle à la diffusion de sa théorie, il n'en a pas moins ouvert une voie nouvelle en étudiant les transformations de l'hérédité psychopathique et en montrant à quels signes physiques, intellectuels et moraux on pouvait la reconnaître. De nos jours, J. Falret et Magnan reprenant l'idée de Morel, l'élucidant et la développant, ont affirmé l'existence d'une *folie héréditaire* à signes caractéristiques, et en ont décrit les symptômes.

M. Cullerre, et nous partageons complètement sa manière de voir, au terme de « folie des dégénérés » donné par Morel, préfère celui de « folie des héréditaires » parce que d'abord il est consacré par l'usage ensuite parce que l'expression de folie des dégénérés est elle-même passible d'objections sérieuses.

Comme en clinique, il n'existe pas de limites tranchées, bon nombre de simples déséquilibrés, qui appartiennent bien cependant à la catégorie des héréditaires, ne présentent pas les signes positifs de la dégénérescence. Ce sont, si l'on veut, des *dégénérants* ce ne sont pas encore des *dégénérés*, et l'expression de *dégénérés supérieurs*, qu'on a aussi employée pour les désigner, présente quelque chose de contradictoire dans les termes. Enfin, on peut être manifestement un dégénéré sans présenter les symptômes de la folie héréditaire ; d'autre

part, on trouve même parmi les maniaques et les mélancoliques typiques quelques individus qui présentent les signes de la dégénérescence la plus accentuée. En un mot, les dégénérés sont des individus qui ont subi l'action fatale de l'hérédité qui souvent. sans présenter de caractères typiques d'aliénation, ne jouissent pas d'un état d'esprit absolument sain.

Il leur manque quelque chose : il y a des lacunes dans l'exercice de leurs fonctions affectives, intellectuelles et morales, qui permet d'expliquer, jusqu'à un certain point, les actes auxquels ils se livrent. Un sain d'esprit, dans un mouvement de colère, sous l'empire d'une violente passion commet un crime. Son acte est véritablement impulsif, il frappe purement et simplement. Un héréditaire, dans les mêmes circonstances, commet bien aussi un acte impulsif, mais là où il diffère du précédent, c'est que la vue du sang réveille chez lui des appétits, féroces et il s'acharne sur sa victime, lui faisant subir les plus affreuses tortures, assouvissant sa rage même sur le cadavre. Pourquoi ? simplement parce que c'est un héréditaire en qui se sont accumulées, depuis plusieurs générations souvent, les effets des différentes manifestations psychiques morbides ou nerveuses à l'état latent chez lui jusquà ce jour. Les matières explosibles étaient accumulées, une étincelle a suffi pour y mettre le feu et déterminer une explosion d'autant plus terrible qu'elle était plus contenue.

Évidemment les causes occasionnelles n'ont ici qu'une influence relative ; mais elles sont plus ou moins efficaces selon les sujets auxquels elles s'adressent. Sans action appréciable sur la masse, elles produisent des effets visibles sur les prédisposés.

L'orage, selon l'expression de Legrand du Saulle, ne frappe que les têtes recommandées. Il faut, pour qu'elles agissent, un terrain spécial, une prédisposition qui est plus qu'une aptitude, c'est un état latent. L'état mental peut dormir au sein de l'organisme et ce sommeil est parfois très long. Il faut pour qu'il se produise, une occasion propice. Or, cette occasion, c'est la cause occasionnelle. La cause occasionnelle ne crée rien. Elle se borne à dégager de son état latent la maladie préexistante.

C'est ainsi que la contagion agit comme cause occasionnelle ou déterminante, mais non comme cause productrice. Elle frappe les prédisposés, ménage les natures complètes et bien harmonisées. Comment faut-il entendre « Contagion du meurtre ? »

« La contagion du meurtre est l'acte par lequel l'idée du meurtre s'impose ou se transmet à un individu le plus souvent prédisposé. »

Cette définition, que nous empruntons au remarquable travail du Dr P. Aubry, qui a si bien étudié et mis en lumière la contagion du meurtre, nous donne bien l'idée du sens qu'il faut attacher à ce mot.

Sous le nom générique de *contagionisme*, il faut

entendre que depuis les plus élémentaires des affections névropathiques jusqu'aux plus complexes, toutes sont susceptibles de se reproduire, de se propager d'un individu à un autre, en vertu d'une influence mystérieuse qui, dans un autre ordre de faits pathologiques, pourrait être assimilé à l'agent matériel connu ou inconnu de la contagion en général. Ce que l'on pourrait appeler la cause contagionniste est, dans tous les cas, identique à elle-même, quelque variables que soient les formes sous lesquelles elle se révèle, alors que nous apparaît dans les plus simples perversions, troubles de la motilité, de la sensibilité, des désordres beaucoup plus effrayants des plus hautes difficultés dont soit doué l'organisme humain.

Le délire homicide se distingue entre toutes les autres espèces de délire, par son influence contagieuse.

Esquirol et Georget ont les premiers attiré l'attention sur ce point de pathologie mentale. Il est vraiment étrange de voir avec quelle facilité l'idée du meurtre surgit dans les cerveaux de certains aliénés et même chez des personnes exemptes, jusque là, de toute espèce de désordre mental. Dans ces cas extraordinaires, l'idée homicide parait constituer à elle seule toute la maladie, elle est, ou tout au moins paraît être, le résultat d'une véritable génération spontanée ; on ne saurait découvrir son origine, le pouvoir de son existence, de son apparition brusque.

Le malade se sent tout à coup envahi par l'idée de tuer ; sa conscience se révolte, il essaie de lutter, elle devient plus pressante, il reconnaît son impuissance, il implore aide et protection contre lui-même.

Remarquons que l'impulsion homicide naît principalement et d'abord, chez des individus dont l'état d'aliénation ne faisait aucun doute pour personne. On la rencontre encore chez des individus chez lesquels le délire ne s'est jamais montré, qui, au moment même de l'acte, ne donnaient aucun signe de trouble mental. Pour les deux premières catégories on n'éprouve aucune hésitation à considérer l'acte meurtrier comme entaché de folie, d'irrésistibilité. Il n'en est pas de même de la troisième catégorie. Nulle autre cause apparente que la cause contagionniste qui, à elle seule, crée la pensée du meurtre. Et cependant, les actes commis par ces individus, ont une telle analogie avec ceux des précédents, qu'on a peine à ne pas voir aussi en eux des aliénés.

# CAUSES

Les causes, ou peut-être mieux les mobiles qui poussent les criminels à commettre ces forfaits qui terrifient, sont de diverses natures.

Ce ne sont, à première vue, que des causes occasionnelles, mais si l'on veut aller plus au fond, on verra sans peine que ces causes occasionnelles n'ont agi avec une intensité aussi considérable que parce qu'elles s'adressaient à des individus dont la tare psychique était inadmissible.

Bien des crimes en effet, sont chaque jour commis sous l'influence de ces mêmes causes ; mais si le meurtrier, dans un moment d'exaltation, frappe mortellement, il s'arrête au premier coup, il ne va pas plus loin. Le plus souvent la raison lui revient à la vue du cadavre. Eperdu, après un moment d'hésitation, il s'enfuit, va lui-même se faire justice et se tue à son tour ou va se livrer à la justice.

Or, rien de semblable dans les faits que nous étudions.

Le meurtre peut bien parfois être impulsif, im-

prévu ; mais le plus souvent il est raisonné, calme et surtout se distingue par un raffinement singulier dans l'exécution, un acharnement inouï contre le cadavre. Il semble poursuivre sa victime de sa haine, même après sa mort, après lui avoir fait subir, de son vivant, les tortures les plus épouvantables, froidement, tranquillement, sans remords. Si, par la multiplicité des coups il peut être, jusqu'à un certain point, rapproché de l'épileptique dans ses accès destructeurs, il en est bien éloigné en ce que l'épileptique agit inconsciemment, frappe sans savoir, et, la crise passée, reste absolument sans souvenir des crimes qu'il vient de commettre.

Les causes sont nombreuses, avons-nous dit : en dresser une classification serait impossible. Cependant on peut, ce nous semble, les ranger dans un certain nombre de catégories que nous examinerons rapidement et dans lesquelles les faits parleront plus clairement que toute description.

Tout d'abord, et en première ligne, comme une des causes les plus communes, celle que l'on rencontre journellement et qui le plus souvent est invoquée comme excuse par les coupables appelés à rendre compte de leur crime, nous voyons l'*Ivresse*.

**Ivresse.** — Nous n'avons pas à refaire l'histoire de ce terrible fléau de la civilisation.

Chacun connaît de quels excés est capable un homme pris de boisson. Les gens qui ont le « vin mauvais » pour employer une expression vulgaire mais juste, sont plus nombreux qu'on ne le croit généralement et leur nombre est bien supérieur aux ivrognes qui ont le « vin gai ».

Les crimes et les attentats qui sont commis sous l'influence de l'alcool peuvent avoir plusieurs mobiles.

Les uns sont prémédités, les autres impulsifs ou nés d'une occasion fortuite.

C'est ainsi que dans la première catégorie nous rangeons le crime qui a pour but la vengeance.

Un individu veut se venger d'un autre, mais il hésite. Le moi raisonnant combat son projet ; il a peur qu'au dernier moment sa volonté faiblisse, que le courage lui manque. Alors pour s'enhardir, pour se donner « du cœur » il boit plus que de raison et, sous l'empire des fumées de l'alcool, il commet son forfait.

Parfois même, par surcroît de précaution, il s'adjoint des complices qui par leur présence l'encouragent et souvent lui prêtent leur aide. C'est là un fait banal, que l'on rencontre trop fréquemment hélas ! et qui ressemblent tous au suivant :

*Dinan, 26 février 1893.* — Un drame terrible vient de se dérouler à Plouha, arrondissement de Sainte-Briène.

Une femme Ferlicot, mariée en secondes noces, avait pour mari un homme emporté et violent quand il avait bu plus que de raison, ce qui lui arrivait souvent. Il frappait alors d'une façon sauvage, sans compter les coups, sa femme et sa belle fille. Dimanche 19 février et lundi 20, des scènes de brutalité plus cruelles encore se produisirent. Les victimes résolurent alors de tuer leur persécuteur et toute la famille s'entendit dans ce but.

Mardi soir 21, Ferlicot s'étant couché, puis endormi, le beau-frère et le neveu entrèrent dans la maison. On but plusieurs verres d'eau-de-vie pour se donner du cœur, puis la femme Ferlicot se mit à frapper sur son mari. Ferlicot, éveillé en sursaut, sauta à terre pour se défendre, mais les quatre assassins le rouèrent de coups. Il retomba sans connaissance sur le plancher. La femme Ferlicot le saisit alors par le cou et l'étrangla. Puis on habilla le mort et on le recoucha. Le crime fut découvert et les assassins arrêtés.

Dans le cas que nous venons de citer, le crime avait un but, il avait, en quelque sorte, sa raison d'être. Il est une autre manifestation de l'ivresse criminelle des plus fréquentes. Mais ici la pensée de l'acte naît dans les fumées du vin. C'est la manifestation génésique.

Dans notre livre sur les « *Aberrations du sens gé-*

*nésique* (1) », nous avons traité cette question *largo manu*. Nous n'avons pas à y revenir et nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons écrit. Nous ne citerons que quelques exemples qui feront comprendre à quel degré de bestialité peuvent tomber des hommes qui ont bu. Le crime est assez fréquemment commis par plusieurs individus à la fois, ainsi qu'on peut le voir par les exemples suivants, pris au hasard :

*Nancy, 19 décembre 1890.* — Un crime odieux perpétré par trois militaires du 4e bataillon de chasseurs à pied de Saint-Nicolas, vient de jeter l'émoi dans toute la contrée.

Trois chasseurs sur douze qui avaient été envoyés pour effectuer un travail de réparation aux buttes du champ de tir, trompant la surveillance exercée par les sapeurs, allèrent le matin dans un cabaret faire de nombreuses libations. Ils étaient dans les champs, lorsque vint à passer une jeune femme âgée de 26 ans qui regagnait son domicile, à Harancourt.

Les trois soldats l'accostèrent en lui adressant des paroles injurieuses et en lui faisant des propositions grossières. La femme voulut prendre la fuite, mais un des chasseurs se précipita sur elle, aidé de ses deux camarades. Ils eurent bientôt raison de la résistance désespérée qui leur était opposée.

(1) Asselin et Houzeau, édit., 4e édit. Paris 1880.

Exténuée, presque morte, la malheureuse subit ainsi les odieux outrages des trois soldats. Elle était presque nue sur la neige durcie et avait ses vêtements en lambeaux. Deux sapeurs qui accoururent enfin, purent la dégager. Ils durent la soutenir pour l'aider à marcher et à rentrer à son domicile. Arrivée chez elle, la jeune femme s'alita et n'avoua pas tout à son mari. Ce n'est que trois jours après qu'elle a osé lui apprendre l'odieuse agression dont elle avait été victime. Une plainte ayant aussitôt été déposée à la gendarmerie, l'enquête apprit que le jour même du crime, les trois chasseurs avaient été placés dans la prison du bataillon. Un rapport sur cette pénible affaire a été adressé au général Hervé. L'enquête militaire se poursuit concurremment avec l'enquête civile. La jeune femme est mariée depuis six mois seulement.

Le 22 novembre 1894, trois chiffonniers de Clichy, âgés de 20 et 25 ans, venaient échouer, après avoir visité un grand nombre de débits de vin, dans le passage Touzet, à Saint-Ouen. Là, rencontrant une jeune femme qui, en compagnie de son mari, regagnait tranquillement son domicile, ils l'entourèrent et, après l'avoir renversée, tentèrent de lui faire subir d'ignobles traitements ; son mari fut roué de coups et les malfaiteurs le poursuivirent jusque chez lui, enfonçant la porte du logement qu'il occupe

et qu'il avait fermée derrière lui. Devant son attitude énergique, les trois misérables se retirèrent et montèrent à l'étage supérieur. Ils enfoncèrent la porte d'une chambre où était couchée une pauvre vieille femme de 68 ans, se ruèrent sur elle, la traînèrent par les cheveux au milieu de la chambre, et, comme elle criait, ils la serrèrent à la gorge jusqu'à ce qu'elle eut perdu connaissance. Alors ils se livrèrent à des actes tellement odieux que nous nous refusons à les décrire. Prévenus par des voisins, des agents du commissariat survinrent et réussirent à mettre en arrestation deux des malfaiteurs. Le troisième a été arrêté le lendemain matin.

Dans d'autres cas, l'aberration génésique constitue une véritable maladie. Mais la raison résiste encore et permet au malade de lutter contre sa funeste passion. Cependant, peu à peu, il se sent faillir, hors d'état de lutter et alors, pour commettre ses ignobles attentats, il s'enivre. Tel est le cas suivant :

Un concierge, du passage de l'industrie, a été arrêté, le 11 août 1890, sous l'inculpation d'outrages sur des fillettes devant lesquelles il se livrait à des actes de lubricité. Voici dans quelles circonstances cet homme, âgé de 40 ans, a été mis en état d'arrestation :

Avant-hier, une fillette de 10 ans venait voir dans ladite maison une de ses camarades d'école. Le

concierge arrêta l'enfant dans l'escalier, la fit entrer dans une chambre vide de l'entresol et se livra devant elle à des actes obscènes. La petite fille s'échappa heureusement à temps des mains de cet homme et monta chez son amie Jeanne. L'enfant raconta à celle-ci ce dont elle avait été témoin, ce qui eut pour résultat d'amener les confidences de Jeanne qui, à son tour, avoua à son amie les agissements du concierge à son égard. Sur la plainte de la mère, mise au courant de ce qui s'était passé, le concierge fut arrêté.

L'enquête a fait connaître que J... s'était rendu coupable de nombreux attentats sur des petites filles du quartier. L'année dernière, il attira les deux sœurs, amies de sa petite fille, morte depuis, et, les ayant enfermées dans sa loge, il se livra aux mêmes pratiques que celles qui viennent de le faire arrêter. Nul doute que l'instruction ne fasse connaître d'autres victimes. Pour commettre ces ignobles attentats, le concierge avait besoin de s'enivrer; pour cela, il pénétrait dans les caves de ses locataires auxquels il volait du vin.

L'ivresse par l'absinthe pousse à des actes d'une férocité inouie. Tel est le cas de cet individu dont le Dr Fusier rapporte l'observation (1).

(1) *Les Prédestinés.* Thèse de Paris 1887.

N... tue sa victime à coups de revolver, puis se précipite sur le cadavre et le perce de seize coups de couteau. Malgré ces apparences de cruauté, il n'y a là ni raffinement dans la vengeance, ni férocité. C'est la façon de faire de l'homme au cerveau mal équilibré qui hésite et lutte longtemps avant d'agir, qui enfin, grisé par l'alcool et les perfides conseils, tue. Le premier coup donné, et sans savoir si son ennemi a succombé ou non, il perd la tête, il voit *rouge* et frappe, frappe sans relâche avec tout ce qu'il a sous la main. N... d'ailleurs, ne se rappelait que les premiers coups de revolver et rien n'autorise ici à douter de sa bonne foi, puisqu'il n'a pas manifesté une seule fois la moindre idée de repentir, qu'il continuait au contraire à considérer son action comme absolument légitime, et qu'enfin il a toujours répondu à toutes les questions, même les plus délicates avec la plus froide lucidité et avec entière bonne foi (1).

**Solanées vireuses.** — A côté de ces faits de l'ivresse proprement dite, il convient de placer les cas d'intoxication par diverses solanées.

Tout le monde connaît aujourd'hui le haschich.

(1) Extrait du rapport médical sur l'état mental du nommé N..., asile de Bassens. 1er février 1881, par le Dr Fusier.

C'est grâce à cette plante que le « vieux de la montagne » obtenait des jeunes gens qu'il choisissait, une aveugle obéissance à ses barbares arrêts. C'est avec une férocité inouie que les haschichiens (dont le mot assassin n'est que la corruption, au dire de Sylvestre de Sacy), frappaient les victimes que le maître avait désignées à leur coups.

D'autres solanées vireuses peuvent amener également des actes fâcheux ; mais ces cas sont rares et c'est à simple titre de curiosité que nous rappellerons les faits que nous avons cités dans un autre ouvrage (1).

« Une dame étant attaquée de douleurs habituelles on lui conseilla, pour les apaiser, de remplir trois petits sacs de deux poignées de jusquiame, de fleurs de sureau et d'autres plantes, et de se les appliquer sur le ventre et les deux jambes, parties où les douleurs étaient fixées. On posait ces sachets forts chauds et dès que la chaleur était un peu diminuée, on les trempait dans une décoction bouillante faite avec les mêmes herbes pour les appliquer à nouveau. La malade délirait un peu de temps en temps, en dormant. Mais les deux servantes, qui étaient chargées de réchauffer les sachets et de les appliquer, furent bien plus incommodées. Ces filles n'étaient plus d'accord ; la paix qu'on les obligeait de garder entre

(1) *Homicide commis par les enfants.* Asselin, édit. Paris 1881.

elles par menaces, ne durait pas longtemps, car toutes les fois qu'elles renouvelaient les fomentations de la même manière, le combat recommençait entre elles, après qu'elles s'étaient attaquées mutuellement par des menaces et des paroles ridicules. »

« Chez un apothicaire de Dresde, un tout jeune apprenti avait mis de la graine de jusquiame, pilée et renfermée dans un papier, sur un fourneau de sable chaud. Le papier ayant pris feu par la trop grande chaleur et la graine de jusquiame s'étant allumée, remplit le laboratoire de fumée. Bientôt la fumée augmentant, elle donna lieu à des gestes ridicules, à des idées singulières chez deux individus qui étaient dans le laboratoire et enfin il ne tarda pas à s'élever entre le premier garçon et l'apprenti, une querelle accompagnée de paroles outrageantes et même une rixe telles que le premier garçon, qui n'était point sujet à la colère, ayant jeté l'apprenti par terre, le traîna par les cheveux, le meurtrit de coups et l'eut assommé si on ne l'eut arraché de ses mains. Plusieurs années après la guérison n'était pas complète (1).

**Passions.** — Les crimes commis sous l'influence des passions, les *crimes passionnels*, comme on les

(1) *Diction. des Sc. médic.* XXVI.

appelle de nos jours, revêtent souvent ce caractère étrange de férocité inouie que nous étudions, tellement extraordinaire que l'on ne s'explique que par une sorte de délire subit, véritablement impulsif qui annihile tout titre arbitre. Certains individus prédisposés par nature, ressentent violemment les effets des sentiments affectifs. Sous l'influence d'une imagination trop active, ces individus se montrent, même à l'ordinaire, fort exaltés dans leurs sentiments. Chez eux, l'amour est, avant tout, un besoin du cœur ; s'ils cessent d'aimer avec tendresse, ils haïssent bientôt avec fureur. Ceux-là agissent sans excitants extérieurs, apparents du moins, sous le seul empire de la passion.

Les exemples abondent : tous dénotent un acharnement, un raffinement de cruauté dont on a peine à se faire une idée.

Le 19 novembre 1888, un crime était commis à Lunéville, par un nommé P.... ancien commerçant, séparé de sa femme, vivant depuis 19 ans avec une femme W..., également séparée. Cette dernière avait récemment abandonné P... et, il y a peu de jours, avait refusé de reprendre la vie commune. Sur la route d'Alsace, P... dit à sa compagne : « Embrasse-moi avant de nous quitter ». Et à ce moment, il se jeta à son cou, la renversa sur le bord du fossé et l'étrangla. Ne la croyant pas morte, il eut la férocité

de lui scier la gorge avec un couteau long de 4 centimètres. Surpris par des passants, il a été conduit à la gendarmerie où il a reconstitué le drame avec un sang-froid révoltant.

A Messine, en Italie, un crime horrible a jeté l'épouvante parti les habitants de la commune de Melijo. Une femme du nom de Tiburzio, âgée de 60 ans, à tué, à coups de couteau, une nommée Stella qui lui offrait des fruits qu'elle venait de cueillir. Après l'avoir tuée, elle s'est mise à la mordre férocement en lui arrachant des lambeaux de chair qu'elle jetait à son chien après les avoir mâchés. La fille de cette femme contemplait de loin l'affreux spectacle et, lorsque le crime fut commis, elle aussi accourut près de la victime, se baissa sur elle pour s'assurer qu'elle était bien morte, puis s'écria : « Je suis vengée » ! La femme Stella était mère de sept enfants et enceinte. On dit qu'elle était la maîtresse du gendre de la Tiburzio (26 août 1889.)

Il y a des circonstances où le crime, simple, banal, en lui-même, est néanmoins curieux par les soins que prend le meurtrier, du cadavre de sa victime. Il semble que le premier mouvement de vengeance passé, il ait des remords et veuille se faire pardonner par sa victime même, ainsi que le montre le fait suivant, jugé par les assises des Bouches-du-Rhône, le 24 décembre 1893.

Dans la nuit du 18 au 19 août 1893, à Marseille, des appels désespérés partant des terrains récemment conquis sur la mer, à la Madrague, mettaient en émoi les rares habitants du quartier, mais nul ne bougea. Au matin, cependant, on fouilla les terrains vagues et sur deux pierres élevées, formant une sorte de lit funéraire, on trouva le cadavre de la jeune Carmen Ben-Kradja,

Les bras étaient croisés, les jupes ramenées chastement sur les jambes ; le visage était couvert d'un voile de soie. Deux cierges avaient dû être allumés auprès du cadavre, car on voyait distinctement des traces de cire à droite et à gauche du corps.

Ces détails, ces indices curieux devaient mettre la justice sur la piste du coupable et l'on fut promptement convaincu que l'auteur du meurtre était Kassem, un jeune indien, le cousin de la jeune fille, qui vivait chez les parents de Carmen et qui l'aimait. Mais Carmen était capricieuse et débauchée, et Kassem était jaloux. Le soir du crime, il l'attendit à la sortie de l'Alcazar où Carmen s'était rendue en compagnie d'un jeune français. « Tu m'as trompé, lui dit-il, suis-moi, nous allons rentrer ensemble. La jeune fille courba la tête, n'osa refuser. La route était longue. Quand on arriva au bas de la mer, Kassem assomma sa cousine d'un coup de matraque. Kassem a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. »

Tel est encore le fait de cet individu qui assassina un paysan qui conduisait sa voiture, et après l'avoir dévalisé, abandonna le corps après avoir eu le soin de l'arroser d'une bouteille de phénol qu'il avait trouvé dans la voiture. C'est en vain qu'on chercherait le motif qui a guidé le criminel dans sa bizarre action. On a constaté le fait et c'est tout ; le meurtrier ayant échappé à toute recherche, on n'a pu avoir de renseignements.

Nous avons à citer des faits où le raffinement de la vengeance est porté à son comble. S'ils n'étaient rapportés par des hommes dignes de foi, on serait tenté de les révoquer en doute.

A la séance du 13 novembre 1893, de la *Société de Médecine légale de France*, il a été communiqué une lettre d'un médecin de province relatant ce qui suit :

« Le nommé X... surprend sa femme en délit d'adultère. L'homme se sauve, la femme s'évanouit. Le mari prend une hachette et veut la tuer ; mais il se ravise et prend un bidon de pétrole, le vide sur le bas ventre de sa femme et y met le feu en disant : « Puisque tu ouvres les cuisses pour d'autres que pour moi, tu ne les ouvriras plus maintenant » puis il s'en alla. Réveillée par la douleur, la femme parvint à éteindre le feu qui la dévorait. Le bas-ventre,

les cuisses, présentaient des brûlures au troisième degré. Elle guérit après un traitement assez long, mais avec des cicatrices vicieuses qui réalisèrent la prédiction du mari. »

Voici un second fait analogue.

M. Ch.., 23 ans, faisait paître, le lundi 15 octobre, ses bestiaux au hameau de la Motte, situé sur la montagne du Regret. lorsque sa tante, la veuve Fol.., 35 ans, se dirigea vers elle, et sans discussion, la terrassa après l'avoir saisie au cou. Pendant qu'elle tenait sa nièce à terre, la veuve Fol... lui versa du pétrol sur tout le corps, ainsi que des matières corrosives qu'elle essaya même de lui faire absorber, mais en vain. Elle releva ensuite les robes de sa victime et continua à l'inonder de pétrole auquel elle mit le feu. En quelques instants, la nièce fut affreusement brûlée. Des voisins accoururent à son secours et la transportèrent chez elle dans un état lamentable. La victime mourut le lendemain. La veuve Fol... avait eu des relations avec Chatel avant qu'il épousât la victime, elle ne pouvait pardonner à sa nièce de le lui avoir enlevé et l'avait souvent menacée.

Un autre crime, épouvantable entre tous, car il s'adresse non pas à la personne à laquelle on en

veut. mais à ses plus chères affections, a été commis le 24 novembre 1894, à Tunis.

Deux individus voulant se venger d'un indigène, ne trouvèrent rien de mieux que d'attirer son jeune enfant sur une hauteur qui domine la rivière Medjerda et de l'y précipiter. L'enfant fut retrouvé évanoui sur la rive. On le sauva et il a pu reconnaître les assassins.

Parfois la vengeance revêt un caractère tellement excentrique que l'on ne peut s'empêcher de rire au récit de ces faits.

Sous ce titre « Une vengeance conjugale », l'*Evènement* du 25 décembre 1876, raconte l'histoire suivante :

« Terrible en vérité la vengeance du comte de C...! Voici déjà six mois qu'elle dure et dans le quartier du quai d'Orsay, on s'étonne que sa malheureuse femme ait pu y résister.

Il faut vous dire tout d'abord, que la comtesse est une petite femme fort jolie, délicate, frêle et distinguée au possible. La démarche d'un ange. D'un ange déchu, par exemple, puisque son mari a à se venger de quelque chose. Le fait est, qu'il y a six mois, il l'a surprise en flagrant délit, il ne la tua pas, il ne tua pas son séducteur, mais voici ce qu'il fit. Deux fois par jour, il oblige la poétique créature à manger

un énorme chapon d'ail, ensuite il la conduit de force dans le monde. Vous voyez l'effet! Au désespoir, la comtesse a fini par avouer à ses amis que c'était un châtiment.

La Belgique nous donne un exemple de « justice » renouvelée du moyen âge.

La petite commune de Téralphène, située sur la limite de la Flandre orientale et du Brabant, vient d'être témoin d'un fait scandaleux. Une femme, mariée en secondes noces, trompait, paraît-il, son mari. Celui-ci, ayant eu connaissance de la chose, réunit quelque amis et leur demande conseil sur la conduite qu'il avait à suivre. Chacun émit son avis, puis il fut décidé à l'unanimité que la femme adultère serait liée sur un traîneau attelé d'un cheval et promenée par toute la ville. Ainsi dit, ainsi fait. La pauvre femme, à moitié vêtue, les cheveux défaits, fut garottée solidement et traînée dans toutes les rues de la localité, à la grande joie des naturels de l'endroit (15 février 1889).

D'autres vengeances ne sont pas moins bizarres: M..., découvrant que sa maîtresse l'avait trompé, l'a forcé à se fourrer la tête dans un sac et l'a amenée dans cet équipage, place du théâtre, à Montmartre. Une fois là, il s'est mis, *coram populo*, à lui admi-

nistrer une volée énergique, en hurlant d'une voix indignée : « Tiens, coquine, ça t'apprendra à me tromper avec des gueux d'écrivassiers. Pas un mot où je te massacre ». Dire un mot, la victime eut été bien embarrassée de le faire, car elle commençait à étouffer littéralement dans son sac. Heureusement, les gardiens de la paix intervinrent et l'auteur de cette singulière vengeance fut mis en état d'arrestation (6 février 1877).

Enfin, le fait suivant est du dernier grotesque. « Il faut que je me venge d'elle ». — Voici quelque chose comme trois ans, que tous les matins en se réveillant, le nommé Mas... se murmurait cela à l'oreille.

Elle, c'était la mère de sa femme. Ce qu'il y avait eu entre eux, peu importe à l'histoire ; le fait que Mas... avait l'idée fixe de se venger, suffit.

Avant hier, sa femme étant partie pour un voyage de 48 heures, le moment lui sembla arrivé.

Il commença par fermer à double tour la porte de l'appartement ; puis, un revolver à la main, il entra chez sa belle-mère, laquelle en ce moment était à sa toilette.

« Vieille fouine, lui dit-il gravement, tu vas me payer en bloc tout ce que tu m'as fait : suis-moi ». La belle-mère, terrifiée, obéit en tremblant.

Mas... la conduisit alors dans son cabinet de toi-

lette et, tirant d'une vieille malle un costume de singe qu'il avait porté à un bal masqué quelque vingt ans auparavant :

« Revêts cela, vieille fouine », gronda-t-il en faisant craquer la batterie de son pistolet. En un clin d'œil, poussée par la peur, la vieille dame fut habillée en singe. — « Allons, saute un peu, commanda Mas... en la cinglant avec une cravache. Alors commença une chasse affreuse par tout l'appartement, la pauvre femme, bondissant sur les meubles en criant. Malheureusement il n'y avait pas de voisins et personne ne vint à son secours. Au bout d'un quart d'heure de cette gymnastique : « Maintenant, ordonna Mas..., imite le coq ! — « Mais... » — Imite le coq ». — Il fallut bien obéir. La vieille dame fit péniblement « cocorico ». Son gendre la força ensuite à imiter l'âne, le chien, le chat, la grenouille, lui cinglant les jambes quand l'imitation ne lui paraissait pas suffisamment bien faite. Finalement, aux environs de midi, il lui attacha une casserole à la queue et la lâcha ainsi dans la rue. Inutile de dire qu'une heure après, tout ivre de vengeance satisfaite, Mas... était arrêté.

**Crime à deux.** — Quelquefois, le crime n'est plus commis par une seule personne ; il y a ce que nous

avons étudié précédemment (1), un véritable crime à deux.

Dans le cas suivant, le crime reconnaît pour cause la plus effroyable débauche.

Le 16 mai 1890, est venu devant la Cour d'assises de Montpellier, une affaire qui marquera par son caractère monstrueux et hors nature, parmi les causes les plus célèbres que le tribunal ait eu à juger depuis longtemps.

Le 5 février de la même année, on trouva sur la route de Gabian, à Béziers, un cadavre horriblement mutilé et défiguré, en lequel on reconnut cependant le cadavre d'un nommé Injalbert, de Gabian. La rumeur publique ne tarda pas à accuser du crime, la femme de la victime, Léonie Oustry, âgée de 37 ans. La femme Injalbert avait, dans le pays, une réputation détestable et on lui connaissait entre autres, comme amant, le nommé J. Gély, âgé de 67 ans.

Arrêtée, la femme Injalbert nia d'abord, mais elle finit par avouer qu'obéissant à l'inspiration de son amant, qui lui avait fait acheter un revolver, et aidée de son fils, François Injalbert, âgé de 17 ans, elle avait tiré sur son mari des coups de revolver, profitant du moment où ce dernier lui attachait les

(1) *Annales médico-psychologiques*, juillet-août 1893.

cordons de ses souliers. La victime se redressant, le fils était alors intervenu à l'aide d'un gourdin énorme que la mère avait préparé, assomma son père, lui mettant la tête en bouillie. Les scélérats s'acharnèrent ensuite sur leur victime et, ayant trouvé un couteau dans sa poche, ils s'en servirent pour pratiquer sur le cadavre une horrible mutilation.

Le fils Injalbert et Gély furent aussitôt arrêtés. Gély, outre les faits ci-dessus, est accusé d'une tentative de viol consommé sur la fille Injalbert Rose, âgée de 11 ans. Le fils Injalbert a à répondre d'un viol et d'un attentat à la pudeur consommé sur sa sœur.

46 témoins ont été cités. La femme Injalbert avoua cyniquement le crime, portant la responsabilité sur son amant qui le lui avait suggéré. Le fils, parricide, avoue également, mais dit n'avoir agi que sous l'inspiration de sa mère. Quant à Gély, il nie toute participation au crime. La jeune Rose déclare qu'elle a été jetée par sa mère dans les bras de son frère et dans les bras de Gély.

A ces crimes perpétrés par deux individus, se rattachent les crimes commis par plusieurs individus. Ces meurtres sont empreints d'une férocité inouïe.

A Tunis, la session des assises de février 1889 s'est terminée par une affaire qui n'a pas duré moins de

trois jours. L'assassinat de deux colporteurs algériens par trois frères kroumirs. Parmi les pièces à conviction figuraient des os calcinés, car les cadavres avaient été dépecés et brûlés par les femmes et cachés dans des jarres à beurre. Ce n'est qu'après de longues recherches, qu'on découvrit les accusés à la suite de renseignements donnés par un enfant. Les trois frères Ben-Salah ont été condamnés à mort ; un complice a été condamné à 20 ans de travaux forcés.

Le 1er novembre 1890, on écrivait de Bruxelles :

« Un drame qui dépasse toute imagination et qui révèle les plus horribles détails, a eu lieu à Tremeloo, petit village situé à quelques lieues de Louvain et qui est habité par des ouvriers travaillant dans les bois voisins.

Trois frères, de véritables bandits, Félix, Auguste, et J.-Baptiste Vassarond, dangereux repris de justice, cherchèrent querelle, dans un café, à un nommé Van Caster. Ils le traînèrent par les pieds sur la route et, pendant une demi-heure, lardèrent leur victime de coups de couteau. Un des trois misérables trancha la tête de Van Caster et l'embrocha sur une fourche. Tout dégouttants de sang, ils rentrèrent dans le café avec leur horrible trophée, défiant tout le monde et se vantant de leur forfait.

Ils finirent par se battre entre eux au couteau. Les débris du cadavre restèrent pendant longtemps sur la route où les villageois, véritables brutes, venaient contempler cet horrible spectacle en échangeant des lazzis. Une brigade de gendarmerie finit par s'emparer des meurtriers après leur avoir livré une bataille en règle. Le médecin légiste qui fut appelé pour faire les constatations, a déclaré, dans son rapport, qu'il n'avait jamais vu un cadavre aussi horriblement déchiqueté.



**Jalousie.** — « Un jeune homme éperdument amoureux, tue son amante dans un accès de fureur jalouse. Personne ne regarde cette action comme le résultat d'un penchant à la cruauté. Mais, après l'avoir tuée, il se jette sur le cadavre, l'outrage de la manière la plus horrible, le coupe en morceaux... Cette conduite ne doit pas non plus le faire taxer de férocité (1). »

Nous nous expliquons, en nous aidant de l'analogie :

(1) Moreau, de Tours. — *De la folie raisonnante envisagee sous le point de vue médico-légal.* Paris, 1840.

Dans l'hydrophobie, lorsque le mal arrive à une certaine période, le malade est en proie à une agitation plus ou moins vive, fatigué par de vagues inquiétudes, etc. Il éprouve le besoin irrésistible de se donner du mouvement, de saisir les objets qui se trouvent à sa portée, de les étreindre avec force; tous les actes de ce malade se rattachent à une cause unique, à la modification de l'organe cérébral par lequel il est poussé instinctivement à contracter ses muscles. Il cède à l'action de cette cause.

Les facultés morales, emportées violemment en dehors de leur sphère naturelle, semblent animées d'un feu qui ne saurait s'éteindre que par le manque d'aliments. L'entraînement devient plus irrésistible par sa durée même, comme la chute d'un corps vers la terre devient d'autant plus rapide qu'elle se prolonge davantage. Ce n'est que d'après des considérations de cette nature que s'expliquent les actes de certains individus dont les mœurs douces, faciles, un caractère généreux et plein d'humanité étaient loin de faire présager l'apparente férocité à laquelle on les voit parfois entraînés, subjugués par l'exaltation maniaque.

Ce que l'esprit peut concevoir d'extrême, de plus outré, d'inouï, de monstrueux, tel est le but vers lequel la volonté pervertie est irrésistiblement emportée; elle ne saurait s'arrêter qu'au meurtre qui, seul, peut assouvir sa fureur et, pour user d'une

expression qui rend bien toute notre pensée, *saturer* son énergie.

Ces réflexions sont celles qui se posent naturellement en présence des observations que nous allons citer :

Un homme, dont le nom eut quelque célébrité dans les fastes judiciaires, le nommé S..., exerçait à Paris la profession de perruquier. Il avait fait la connaissance d'une jeune fille qui ne se contenta pas d'un seul amant. La chronique affirmait qu'elle recevait aussi les soins d'un autre perruquier et d'un garçon boucher. L'amour de S... ne put supporter les rivalités, et après de violentes querelles, il prit la résolution de mettre un terme à ses tourments en faisant mourir sa maîtresse.

Choisissant une nuit où celle-ci était profondément endormie, il alluma un réchaud, boucha toutes les issues et, se retirant à pas de loup, il ferma la porte dont il avait auparavant retiré la clef. A demi-asphyxiée et se débattant sous l'atmosphère de plomb qui l'écrasait, Henriette put sortir de son lit. En tâtonnant de droite et de gauche, elle mit la main sur la serrure et fut assez heureuse pour ouvrir la porte et respirer un air pur. Dans les premiers moments elle porta plainte, S... fut arrêté. Mais l'amour ayant repris ses droits, Henriette se désista, expliqua l'affaire d'une autre manière, l'attribuant à la jalousie et S... sortit de prison.

L'évènement fatal n'avait été que différé. Quelques temps après, S... que sa jalousie tourmentait plus que jamais, poursuit la fille H..., et la rencontrant dans la rue de la Bûcherie, il la frappa au cœur d'un instrument pointu qui la tua sur le champ. S... fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Grâcié au bout de quelques temps, il s'établit dans sa commune et jamais on n'eut le plus léger reproche à lui faire.

En 1878, un crime horrible de férocité bestiale était commis à Montby. Voici l'acte d'accusation lu à l'audience du 6 décembre à la Cour d'assises de Besançon.

L'accusé Nachin, avait conçu pour la fille Elisa Rondot, journalière à Gondiment-Montby, la plus violente passion. Celle-ci après avoir longtemps résisté aux sollicitations de Nachin, dont elle redoutait le caractère emporté, avait fini par y succomber et par nouer de gré ou de force des relations intimes avec lui.

Le lundi 9 septembre dernier, Céline Rondot se rendit à la fête de Fontaine, village voisin de Goudiment-Montby, et y dansa une partie de la journée sans vouloir accorder la moindre faveur à Nachin, dont la jalousie fut vivement excitée. Lorsque le bal fut fini, la jeune fille prend le bras d'un de ses danseurs, le sieur Bailly, pour revenir à Montby et Na-

chin dont l'irritation ne faisait que grandir, la suivit en proférant contre elle les plus grossières insultes. Puis au moment où elle allait rentrer chez elle, il lui prit le bras avec violence et lui dit d'une voix sombre, « tu ne périras jamais que par mes mains. »

Le lendemain, Nachin qui rôdait autour de la maison Rondot, en vit sortir Bailly que le père de Céline avait invité à boire avec lui. La jalousie se réveilla avec une sorte de fureur et, vers six heures du soir, il vint faire à la jeune fille et à ses parents les plus graves reproches. Effrayé de l'attitude violente de l'accusé, Rondot père quitta aussitôt le domicile pour aller prévenir le maire de la commune, après avoir recommandé à sa femme et à sa fille de fermer la porte avec soin. Les deux femmes restées seules ne tardèrent pas à entendre autour de la maison des pas précipités et reconnurent avec effroi qu'un homme cherchait à s'introduire chez elles. Après avoir essayé d'entrer en brisant une vitre de l'écurie, on avait enfin réussi à s'introduire dans la grange, lorsque, glacées de terreur à l'idée que Nachin venait mettre à exécution les menaces qu'il avait proférées dans la journée, la femme Rondot ouvrit la porte de la rue et se prépara à fuir.

A ce moment, Nachin parut sur le seuil une hache à la main. « Malheureux, viens-tu nous assassiner » s'écria la femme Rondot ! « Oui, répond Nachin, vous y passerez toutes les deux et c'est par toi que

je vais commencer » et levant sa hache, d'un premier coup il lui abattit trois doigts de la main qu'elle portait en avant et d'un deuxième coup lui fendit le crâne. La malheureuse femme tomba foudroyée. Quelques heures après elle expirait.

S'avançant alors vers Céline, accourue au secours de sa mère. « Je vais t'en faire autant » cria t-il en levant sa hache. Mais la jeune fille se jeta sur lui en le suppliant de lui faire grâce. Elle parvint en se cramponnant à la hache à la lui faire tomber des mains et à le repousser insensiblement lui-même jusqu'au dehors de la maison ; là elle se mit à crier de toutes ses forces « au secours, à l'assassin ! »

Alors se passa une scène d'une indescriptible horreur. Ivre de fureur, Nachin se précipita sur C. R., la terrassa, et tout en l'accablant de coups de pied et de coups de poing, il chercha à étouffer ses cris en lui introduisant dans la bouche une poignée de gazon. N'y pouvant parvenir, il lui plongea la main dans la gorge et chercha à l'étrangler. Puis profitant de la terreur et de l'accablement de sa victime, à quelques pas du cadavre de sa mère, il lui fit subir les derniers outrages. Sa passion assouvie, Nachin dit à la malheureuse fille : « maintenant tu vas mourir » et lui montrant ses mains encore ensanglantées, « c'est le sang de ta mère, je viens de la tuer et je vais t'assommer à ton tour » puis il recommença à la frapper avec violence sur la tête et sur la face.

C... éperdue, se jeta à son cou en pleurant et en lui demandant grâce. L'assassin eut alors un moment d'hésitation, il lâcha sa victime qui prit aussitôt la fuite dans la direction d'une maison voisine habitée par les époux Jeanney. Elle allait y arriver lorsque l'accusé la rejoignit et, la prenant par les cheveux, la terrassa au seuil de la porte. Mais à ses cris de détresse, il lâcha de nouveau C... qui, avec l'énergie du désespoir, put se relever et se précipiter dans la maison Jeanney. Nachin la suivit en poussant des cris de fureur, se fit servir à boire par les maîtres de la maison qui, dans leur épouvante, ne tardèrent pas à prendre la fuite, abandonnant ainsi la malheureuse fille. Seul avec sa victime, il la terrassa une troisième fois, s'assit sur sa poitrine, lui serra la gorge jusqu'à ce qu'elle demeurât sans mouvement. Il sortit alors de la maison et s'en alla boire en repétant sans cesse « j'ai tué deux personnes et c'est Célina qui en est cause. »

Celle-ci, heureusement, n'était qu'évanouie ; les nombreuses contusions qu'elle avait reçues dans la lutte n'ont pas, jusqu'à présent, de conséquences fâcheuses et, grâce à un traitement énergique, elle a pu échapper aux tentatives de Nachin.

L'accusé n'a cherché à nier aucune des circonstances des trois crimes qu'il a commis. Il a tenté seulement de les excuser en les attribuant à l'ivresse et à une jalousie folle qu'il n'avait pu maîtriser. Mais les

excuses ne sauraient atténuer la responsabilité. Nachin n'était point ivre le jour du crime ; il avait peut-être bu plus que de coutume, mais il avait certainement, au dire de tous les témoins, la pleine conscience de ses actes. C'est avec une froide préméditation qu'il a agi. Dès la veille, il annonçait à Célina qu'elle ne mourrait que de sa main. Deux heures avant le crime, il menaçait de mort tous les membres de cette malheureuse famille, et pendant plus de dix minutes il est resté, sa hache à la main, cherchant vainement une issue pour pénétrer dans la maison Rondot. Toutes circonstances qui ont accompagné ou précédé les crimes dont il a à répondre, dénotent chez l'accusé une odieuse férocité que rien ne saurait excuser...

Les débats ont été accablants pour Nachin qui a été condamné à la peine de mort.

**Viol.** — Ainsi que nous l'avons déjà signalé, le viol est un fréquent motif dans les crimes étranges, soit que le coupable espère se dérober au châtiment en faisant disparaître le seul témoin qui puisse l'accuser, soit que dans la lutte, il ne puisse vaincre la résistance ou étouffer les cris qu'en donnant la mort. Mais souvent il ne se borne pas à tuer simplement. Pris d'une rage inqualifiable et inexplicable, le meurtrier s'acharne sur sa victime, lui fait subir

les plus odieuses mutilations. Nous en avons cité de nombreux exemples dans notre ouvrage sur *les Àberrations du sens génésique* (1). En voici encore quelques-uns :

Un jeune homme de 24 ans, transporté par une ignoble passion, se livrait sur des enfants de 9 ans à des actes monstrueux et assassina sa dernière victime, parce qu'il ne pouvait la posséder vivante.

C'est dans un marais qu'il a commis ce dernier crime. Il a baillonné l'enfant et enfoncé une branche de tamarin dans l'abdomen ; il a arraché les boucles d'oreilles, et c'est sur ce cadavre mutilé qu'il a assouvi sa bestialité. Cet individu a été condamné à mort (2).

— Dans un faubourg, une homme entraîne à l'écart une toute jeune fille qui jouait dans la rue, satisfit sur elle ses appétits bestiaux et lui ouvrit le ventre jusqu'au nombril (3).

— On a arrêté à Noyon, près Saint-Lô, un misérable nommé Poucet, coupable d'un crime presque incroyable.

Après avoir solidement garotté sa mère, une vieille

(1) Moreau, de Tours. *Aberrations des sens génésiques*. Paris, Asselin, éditeur.

(2) Cour d'assises de la Charente-Inférieure, 24 novembre 1876.

(3) Luçon, 5 juillei 1879.

femme de 71 ans, Poucet s'était livré sur elle aux derniers outrages puis, sa lubricité satisfaite, il l'avait assommée à coups de bâton.

— Au mois de décembre 1883, un jeune homme de 28 ans, d'une rare bestialité, comparaissait devant la Cour de la Haute-Savoie.

Le 28 juillet, dans l'écurie d'un chalet inhabité, au hameau de Beaubois, commune de Beaufort, on découvrait dans la crèche, le cadavre d'une femme inconnue dont le ventre, fendu par un coup de couteau, laissait échapper les intestins; la cuisse gauche présentait également une large blessure.

La voix publique désigna aussitôt comme devant être l'assassin, Joseph Pavillet, que la gendarmerie mettait immédiatement en arrestation.

Le coupable était bien lui en effet; après quelques hésitations, il en faisait l'aveu et c'est d'après ses propres dires qu'on a pu reconstituer la scène du crime qui n'a été vue par aucun témoin.

Le 20 juillet, vers 3 heures de l'après-midi, Pavillet descendait la montagne de Rosenland. Arrivé près du chalet isolé, il aperçut, vers un ruisseau, à dix pas du châlet, une mendiante prenant un léger repas, il l'aborda, lui fit des propositions déhonnêtes et les voyant repoussées, il saisit cette femme par le bras, et de vive force, l'entraîna dans l'écurie

(1) Saint-Lô. 6 juin 18...

du chalet restée ouverte. Là il essaya de la renverser par terre ; lui ayant saisi le cou il la serra jusqu'à l'étouffer et la fit ainsi tomber sur le sol ; voyant que, quoique suffoquée, elle remuait encore, il s'empara d'une pierre pesant plusieurs kilogrammes et lui jeta sur la tête. Sa victime, paraissant complètement inanimée, il se rua sur elle et assouvit sa brutale passion. Puis, pour être sûr que la mort garderait son secret, craignant que cette femme ne revint à la vie, il ouvrit le ventre depuis l'aîne jusqu'au sternum. Il fit également une profonde blessure à la cuisse.

Ce n'est pas d'ailleurs le premier crime que commettait cet homme de 20 ans, car l'acte d'accusation dressé contre lui, expose quatre autres faits analogues et encore plus monstrueux.

On a vu également le viol commis non plus par un seul homme, mais par des hommes réunis qui, véritablement affolés par la crainte d'une dénonciation, se ruent sur leur malheureuse victime, la mutilent et assouvissent leur passion brutale.

Une jeune fille de 13 ans, habitant Candry (Nord), allait chaque jour à Carrières, pour apprendre l'état de couturière.

Samedi dernier (12 février 1881), sur la route de Beauvais à Candry, deux individus se jetèrent sur elle en lui criant : « la bourse ou la vie ».

La pauvre enfant leur donna son panier et son

porte-monnaie contenant 8 francs, et prit rapidement la fuite pendant que les deux misérables regardaient ce que pouvait contenir le panier et le porte-monnaie. Mais les malfaiteurs se mirent à sa poursuite ; ils la saisirent et lui demandèrent où elle allait. La jeune fille n'eût pas, sous l'inspiration de la terreur, le sang-froid de feindre et elle déclara qu'elle allait se plaindre au bureau de police de Candry. Immédiatement, les deux misérables la jetèrent sur la route, prirent les ciseaux qu'elle portait et lui crevèrent les yeux. Puis, sur ce pauvre petit corps pantelant, malgré les cris de douleur de leur victime, ces bêtes fauves se livrèrent sur elle aux derniers outrages et la souillèrent au point que la pauvre martyre succombait le lendemain au milieu des plus affreuses souffrances.

Parfois, le viol est bien la cause première. En vertu de la loi inéluctable de la contagion, leurs auteurs inventent à qui mieux mieux les tortures les plus raffinées. Le viol n'est que secondaire dans le cas suivant :

De nombreux malfaiteurs infectent, comme on le sait, les quartiers de la gare et de la Maison-Blanche. Quelques uns d'entre eux se sont livrés, dans la nuit du jeudi-vendredi 22-23 août 1889, sur la personne d'une jeune fille de 17 ans, à un attentat véritablement révoltant.

Vers onze heures du soir, deux de ces individus ayant rencontré une jeune fille sur l'avenue de Choisy, parvinrent à la décider à les suivre sous prétexte de la reconduire à son domicile. Chemin faisant, ils la firent entrer dans un terrain vague.

Joséphine se vit bientôt entourée par neuf individus qui se jetèrent sur elle, la bâillonnèrent avec un foulard et lui firent subir à tour de rôle les derniers outrages, après lui avoir bandé les yeux avec un mouchoir. Les malfaiteurs ne bornèrent pas leurs exploits à ces actes de violence ; ils dépouillèrent la jeune fille de ses vêtements et s'amusèrent à l'enduire de goudron de la tête aux pieds. En même temps, ils lui barbouillèrent le visage d'excréments. Ils profitèrent même de ce que leur victime avait complètement perdu connaissance pour lui voler son porte-monnaie contenant 20 francs, lui arracher sa bague et ses boucles d'oreilles. Pendant 3 heures, Joséphine dut subir les monstrueuses tortures que lui infligèrent les misérables.

A 2 heures du matin, des agents en tournée ayant perçu les gémissements de la malheureuse, se rendirent sur le terrain vague et relevèrent la jeune fille dont le corps, abominablement souillé, n'avait plus forme humaine. Joséphine a été transportée à la Pitié. On craint qu'elle ne perde la vie.

Voici un autre fait non moins odieux, mais heureusement rare.

Le 12 octobre 1889, une jeune placière en confections, Mlle Rosalie L..., demeurant rue de Rivoli, avait passé la soirée au théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Désirant rentrer promptement à son domicile, elle héla une voiture qui passait à vide et le cocher, fort aimable, lui promit de la conduire en moins de dix minutes. Le fiacre roula longtemps, tournant à droite, tournant à gauche, bondissant sur les pavés dans une course vertigineuse, et Mlle R..., qui ne connaît pas très bien la topographie de Paris, se demandait si on allait bientôt arriver rue de Rivoli, quand tout à coup la voiture s'arrêta. On était à Grenelle, dans une rue absolument déserte et à peine éclairée. Descendu de son siège, le cocher parut à la portière. Très effrayée, la jeune fille demanda dans quel quartier on l'avait conduite. Il n'avait donc pas compris l'adresse qu'on lui avait donnée? G. ne répondit pas, il ouvrit la portière, monta tranquillement dans la voiture, s'assit à côté de Mlle R... Ne comprenant rien à l'attitude du cocher et craignant d'être tombée dans un guet-apens, la jeune femme allait appeler à l'aide quand G... se jeta sur elle comme une bête fauve et chercha à la violenter. Mlle R... se défendit désespérément à coups d'ongles, mit en sang le visage de son agresseur. « Ah ! c'est comme cela, tu peux faire des manières, va, je t'aurai tout de même.

En ce moment, on entendit le bruit d'une voiture qui s'approchait. Le cocher qui la conduisait était un camarade de G.... Tous deux étaient au service du même loueur, rue Croix-Nivert. L... s'arrêta et consentit à aider G... dans son ignoble entreprise. Pendant que le second cocher remontait sur son siège, le premier maintenait Mlle R... au fond de la voiture et lui comprimait la bouche avec les mains, pour étouffer ses cris. Quelques minutes après, G... rentrait au remisage, ayant toujours dans son fiacre, l'infortunée jeune femme, que la terreur avait fini par rendre muette. La maison était endormie. Les deux cochers portèrent leur victime dans l'écurie et pendant plus d'une heure, ils abusèrent d'elle en employant les violences les plus odieuses. A 3 heures du matin, G... et L... jetaient Mlle R... dans la rue, et la pauvre fille meurtrie et sanglante, erra sous la pluie qui tombait à flots, jusqu'à ce qu'elle eut rencontré deux agents à qui elle raconta sa lamentable aventure.

Les cochers ont été arrêtés à leur domicile respectif.

— On n'en finirait pas si l'on voulait retracer tous les faits de ce genre qui se reproduisent à l'infini et presque tous les jours.

Mais il nous reste à signaler des faits qui constituent le degré le plus extrême et le plus rare des déviations de l'appétit vénérien et dénotent chez leurs

auteurs la plus étrange aberration mentale, coïncidant parfois *en apparence*, avec la plus saine raison.

**Profanation de cadavres.** — Connus dans l'antiquité et au moyen âge, sous le nom de lycanthropes, vampires, démoniaques, dénommés nécrophiles par Guislain, etc., ces malheureux furent la terreur des populations et l'objet des plus cruelles mesures.

Des exemples se sont produits où des faits de ce genre ont pu être imputés à des individus parfaitement responsables (au premier abord), de leurs actes et qui, pour toute excuse, alléguaient l'influence exercée par leur libre arbitre, par des besoins vénériens excessifs, par la violence de certaines passions et la dépravation extrême de leur imagination, une cause inconnue, mais impulsive, involontaire, à laquelle ils succombaient malgré eux, fatalement. Recherchant avec soin les antécédents de ces individus, on retrouvait bien vite dans leur histoire, une hérédité implacable qui pesait sur eux, donnant la clef de ces impulsions morbides.

On se rappelle qu'il n'y a pas quarante ans (1847), l'attention du monde entier fut attirée par un homme, le sergent Bertrand, accusé et auteur de profanation et de viols de cadavres. Cette perversion monstrueuse met en lumière un fait de pathologie mentale dont la nature fut la source de nombreuses discussions

scientifiques sur lesquelles nous n'avons pas à revenir. Tout l'intérêt qui se rapporte à ces dépravations étant du domaine de la médecine légale, nous serons brefs et ne citerons que quelques cas récents qui confirment ce que nous venons de dire (1).

Vers la fin du mois de mars 187... le gardien du cimetière de Saint-Ouen, en faisant de très bonne heure, sa tournée réglementaire, découvrit un corps de femme étendu sur le talus de la fosse commune. C'était le cadavre de la nommée Fernande Méry, âgée de 18 ans, qui était morte l'avant-veille à Belleville, rue Moret, et qui avait été enterrée le jeudi soir à une heure. L'individu qui l'avait déterrée, ne devait pas avoir eu grand mal à accomplir son action, car le cercueil n'avait été recouvert que d'une légère couche de terre qui n'avait pas eu le temps de se tasser et il n'était appuyé qu'à une mince clôture en planches fixée par quelques clous.

Le gardien vit bientôt en présence de quel genre de crime il se trouvait. Tout soupçon de vol devait être écarté à cause de la pauvreté de Fernande Méry. De plus, la position du corps complètement nu ne pouvait laisser aucun doute. Le cadavre avait été violé. Les constatations du médecin appelé, confirmèrent pleinement les soupçons du gardien.

(1) *Aberrations du sens génésique*, p. 248 et suivantes. Asselin, éditeur.

— Il y a quelques années (août 1889), on trouvait dans le cimetière de Cergey, Seine-et-Oise, une petite fille déterrée. Sans penser à l'examiner, on se rappela qu'il y avait trois ans (1886), le même fait s'était produit. Le lundi 7 octobre 1889, on constatait qu'une vieille femme, enterrée depuis un mois, avait été, dans la nuit précédente, arrachée de sa tombe. Cette fois, on fit une enquête sérieuse. Il répugne de dire ce qui a été découvert. L'individu coupable a été arrêté. Pressé de questions, il a avoué avoir déterré les deux petites filles et la vieille femme et avoir abusé de cette dernière.

— A la Rochelle, au mois de janvier 1891, on arrêtait le cocher des pompes funèbres qui, logé à l'hôpital civil, avait été surpris dans l'amphithéâtre de cet établissement, profanant le corps d'une morte après l'avoir dépouillée et lui avoir coupé une mèche de cheveux.

Il a avoué que plusieurs fois, la nuit, il avait commis des atrocités pareilles.

Cet individu est âgé de 42 ans.

**Imitation.** — Nous examinerons maintenant les meurtres étranges, commis sous l'influence de l'imitation.

L'histoire de l'imitation, de tous temps signalée à l'attention publique, n'est plus à faire et, pour notre

faible part, nous avons nous-même, à plusieurs reprises, étudié son action désastreuse sur certains cerveaux mal équilibrés.

Dans un excellent travail, le Dr Aubry (1) a étudié très à fond cette intéressante question. Après la lecture de cet ouvrage, il est impossible de ne pas accorder à l'imitation, un rôle prépondérant dans certains crimes à « sensation ».

On ne saurait nier que l'introuvable individu qui s'est fait un nom célèbre dans les annales du crime, sous le nom de « Jack l'éventreur » n'ait eu des imitateurs, que le dépeçage, procédé commode pour faire disparaître un cadavre toujours gênant, se remarque toujours par série ? Faut-il rappeler les noms de Billoir, Boyer, Lebrez, Barré, Menesclou, Mille, etc., etc. Faut-il rappeler l'influence des grands bouleversements sociaux sur la contagion ? C'est un fait nettement mis en lumière et auquel nous avons assistés lors des sanglants évènements de la Commune de Paris, en 1871.

Mais ces faits ont trop frappé l'imagination pour qu'il soit nécessaire d'y insister. D'ailleurs, il ne nous apprennent rien de particulier. Ils constituent un chaînon de la chaîne, mais n'apportent aucun argument nouveau.

(1) AUBRY. *La Contagion du meurtre.* Alcan. édit. 1894, 2e édition.

On nous permettra cependant un exemple de « l'esprit des foules ».

Au Texas, à San Antonio (1), un individu, nommé Joë Savage, était recherché par la justice, pour le meurtre d'un fermier.

Savage n'en était pas à son coup d'essai, il avait déjà été accusé de trois meurtres, convaincu deux fois de faux, une fois de bigamie et frappé de seize condamnations différentes, pour attaques à main armée, rixes et bagarres sanglantes.

Le 8 mars, la présence de Savage fut signalée dans un petit cabaret des faubourgs et le constable, aidé de deux courageux citoyens, entreprit de le mettre en état d'arrestation.

Savage, contrairement à l'attente générale, sembla bien prendre la chose ; il invita même le constable à boire un verre avec lui. La politesse fut acceptée, mais au moment où le malheureux représentant de la loi portait son verre à ses lèvres, Savage, prompt comme l'éclair, tira son revolver et le foudroya d'une balle dans la gorge.

Profitant de la stupéfaction générale, l'assassin s'enfuit et gagna la campagne.

Une troupe de citoyens indignés se met à sa poursuite et le trouva, la nuit dernière, caché dans la

(1) 9 mars 1891.

grange d'une métairie. Séance tenante, il fut traîné sous l'arbre le plus voisin ; une corde fut attachée à la maîtresse branche, passée au cou de l'assassin et on allait le pendre quand une idée diabolique s'empara des exécuteurs. L'un d'eux, ayant trouvé dans la cour de la ferme un bidon d'essence de pétrole, propose de brûler Savage. L'idée fut accueillie avec enthousiasme.

Malgré les cris désespérés du malheureux, on satura ses vêtements du liquide inflammable et les alluma.

Après s'être quelques temps repus de l'épouvantable agonie du misérable, les bourreaux hissèrent leur victime et se retirèrent, laissant se balancer à cette potence improvisée, le cadavre en feu qui éclairait au loin la campagne de ses lueurs sinistres.

---

# DEUXIÈME PARTIE

# ATTENTATS CONTRE LES ENFANTS

Jusqu'ici, nous avons vu les crimes commis par des adultes sur les adultes. Ces crimes déjà épouvantables et terrifiants, prennent un caractère de férocité hors de toute conception quand les victimes sont de pauvres enfants. Ces faits soulèvent une juste et légitime réprobation et chacun se demande anxieusement quel mobile a pu présider aux tortures infligées à ces innocents, véritables actes de barbarie dont le terme final n'est que trop souvent la mort.

A la lecture de ces faits, l'esprit se refuse à admettre, et avec raison, que ces actes d'atrocité aient pour auteurs des sains d'esprit. Le plus ordinairement, en effet, les coupables obéissent à un instinct maladif dont le processus peut être suivi dans tous ses degrés.

Parfois, il n'y a qu'une simple lésion de l'amour de la progéniture, « Misopédie » suivant l'expression de Boileau de Castelnau. Parfois l'esprit peut subir l'influence, la répercussion de certains actes physio-

logiques ; parfois ces attentats criminels ne sont que le résultat d'un état psychologique morbide nettement défini.

Qu'on ne croie pas que nous cherchions à innocenter d'aussi tristes individus et de vouloir, sous prétexte de troubles intellectuels, les rendre irresponsables de leurs odieuses et criminelles tentatives.

Si parfois, on se trouve en présence de véritables aliénés ayant agi sous l'empire d'une idée fixe, née de leur délire, en proie à une impulsion soudaine, entraînés par la jalousie, la colère, à un moment passager de délire obnubilant l'exercice normal de leurs facultés, il arrive malheureusement trop souvent que les sévices, l'homicide même, sont accomplis par des individus foncièrement méchants, agissant froidement et qui trouvent, dans les tortures qu'ils infligent à leurs enfants, une sorte de plaisir, de volupté même, quand ils ne sont pas guidés par un autre motif plus méprisable encore, l'appât du gain, le désir et la volonté de faire disparaître un témoin gênant d'une faute commise, ainsi qu'on le voit trop fréquemment dans les cas d'infanticide et d'avortement.

Les faits sont hélas nombreux. Quelques-uns suffiront à faire juger de la barbarie de certains parents indignes de ce nom.

**Aberration du sentiment.** — L'aberration des sentiments nous fait assister à ces révoltants et stupéfiants spectacles de sévices et de tortures dont sont victimes de pauvres enfants, des faibles d'esprits, des vieillards. Ces mauvais traitements sont infligés souvent avec une telle méthode et, si l'on peut s'exprimer ainsi, avec un tel art, une telle science, que les victimes souffrent mais ne succombent point immédiatement du moins. Semblables à ces tortionnaires redoutables de l'Inquisition qui savaient pousser la douleur jusqu'à ses extrêmes limites, donner mille morts pour une, trouvant un farouche plaisir aux cris et aux contorsions de leurs victimes, mais sachant suspendre lorsque le patient était près de succomber et lui prodiguer des soins attentifs pour rappeler la vie prête à s'éteindre et lui rendre des forces nécessaires pour supporter de nouveaux supplices, tels voyons-nous certains individus dénaturés, agir sur leurs enfants et leurs parents.

La déviation du sentiment maternel peut être observée chez des individus jouissant, *en apparence*, de leur saine raison, mais obéissant, *en réalité*, et inconsciemment, à l'influence d'une tare héréditaire. C'est ici que nous trouvons les mauvais naturels, les penchants pervers, l'insensibilité du cœur due à l'âpreté du gain.

**Mauvais naturel**. — Le mauvais naturel tient à l'individu lui-même. Il y a, en effet, dans l'homme, une inclination qui va par gradation depuis la simple indifférence à voir souffrir les animaux, depuis la satisfaction de voir tuer jusqu'au désir impérieux de tuer lui-même. Ce penchant, on le retrouve chez le sain d'esprit aussi bien que chez l'aliéné.

Sous l'influence de certaines conditions morales et sociales, il peut se modifier, se contenir et ne pas dépasser les bornes qui le séparent de la criminalité. Mais quand les passions violentes sont en jeu, que l'éducation et la religion n'en compriment pas l'élan, elles deviennent de plus en plus intenses et, sans être malade physiquement, l'homme s'abandonne à des actes si contraires à tout sentiment d'humanité qu'on est tenté de les rapporter à la folie. Cependant, il y a une grande différence entre ces actes et ceux qui proviennent d'un dérangement de l'intelligence. Ils ne sont le résultat ni d'une lésion fonctionnelle du cerveau ou du système nerveux, ni d'une organisation vicieuse de ces organes, ils dépendant complètement, nous le répétons, de l'individu.

Il est assez fréquent de voir chez certaines personnes, chez les femmes en particulier, un état de perversion habituelle des sentiments de méchanceté capricieuse. Chez elles, le sentiment maternel fait absolument défaut.

En 1893, comparaissaient devant la 9e chambre correctionnelle de la Seine, le nommé E... I..., 27 ans et sa femme A... L..., 30 ans, pour avoir cruellement maltraité un enfant que la femme avait eu avant son mariage, le petit Henri, âgé de sept ans.

L'enfant, le 11 mai, lorsque l'intervention des voisins l'a arraché au supplice continuel qu'on lui faisait endurer, avait le corps couvert d'ecchymoses. Au dire du médecin qui l'a examiné, ses jours étaient en danger. Voici ce que l'enfant a raconté :

« Hier soir, après dîner, mon père m'a attaché une corde au cou, il a passé cette corde dans un crochet fixé au plafond. Ensuite ma mère tirait la corde pendant que mon père m'attachait les mains avec une ficelle derrière le dos. Çà m'a fait très mal, et je tirai la langue. Ma mére m'a détaché et mon père m'a frappé à coups de corde sur la tête, j'avais toujours les mains attachées. Ce n'est que plus tard, lorsque j'ai été couché dans mon lit, que ma mère a coupé avec un couteau la ficelle qui retenait mes mains. Ce matin, on m'a envoyé à l'école sans me donner à manger. Ma mère m'a dit : « Si tu rentres ce soir, je te tue. »

I... a été condamné à 8 jours de prison, sa femme à 15 jours.

— Le commissaire de police du VIe arrondissement, a fait écrouer une fille F... ainsi que l'homme

avec qui elle vivait. Ces deux individus avaient attaché l'enfant de la fille F..., âgé de 3 ans et demi, au pied du lit, l'avaient roué de coups de bâton et de souliers et le laissaient mourir de faim. Ils avaient poussé la cruauté jusqu'à placer à quelques pas de lui, une table garnie de vivres (26 février 1890).

— Mais ceci n'est rien en comparaison des faits suivants :

L'enfant a été martyrisée de longs mois par sa belle-mère et c'est sur l'instigation même de son mari, témoin des brutalités de sa femme à l'égard de l'enfant que Mme V... a été arrêtée. La petite Marguerite, âgée de 9 ans, interrogée, n'a fait sa déposition que sur la promesse formelle qu'on en dirait rien à sa belle-mère : « Quand papa s'absentait, maman me battait sans que je lui en eusse donné de raison. A plusieurs reprises, elle m'a frappée avec une brosse sur le corps et sur le visage et a tenté de m'étrangler. Pendant les froids de ces jours derniers, elle me mettait à la porte sur le carré et me défendait de pleurer. Quand elle me faisait rentrer, elle me donnait des coups de poings sur la figure et je saignais du nez. Un jour, j'avais perdu mon aiguille, maman prit des excréments au bout d'une canne dans les cabinets et me les fit manger. Elle m'empêchait d'aller aux cabinets des journées entières et, si ne pouvant résister, je tachais mon pantalon ou le

parquet, elle me les faisait lécher en me battant ». Sa sœur Jeanne, qui a été également entendue, a confirmé les dépositions de sa petite sœur. « Elle soulevait Marguerite par la tête, a-t-elle dit, et la laissait retomber à terre à moitié évanouie, elle appelait çà « lui faire voir sa grand'mère » puis elle nous disait que notre mère qui est morte était une soularde. Il y a 15 jours, elle a voulu me tuer, c'est pour cela que papa m'a envoyé chez ma sœur aînée, qui est mariée. Devant le commissaire, la femme V... n'a témoigné aucun repentir (30 décembre 1891).

Le 25 février 1891, on arrêtait la femme V... âgée de 31 ans, comme s'étant rendue coupable de sévices graves sur son enfant, Georges V..., âgé de 5 ans. Marie V... accablait son fils de mauvais traitements les plus odieux. Elle le suspendait par les bras à l'aide d'une corde fixée au plafond et, lorsque l'enfant criait, elle le bâillonnait et lui appliquait des fers chauds sur le corps. Elle prenait plaisir à lui taillader les chairs avec des ciseaux. S'il continuait à crier, elle lui mettait des excréments dans la bouche. Lorsqu'on pénétra dans l'infect réduit où gisait l'enfant, on constata que celui-ci avait le bras gauche cassé en deux endroits ; en outre, il avait la poitrine et le dos couverts d'ecchymoses.

— Ce qui paraîtra véritablement incroyable, c'est

que le martyr infligé à l'enfant, ait lieu simplement dans le but d'amuser d'autres enfants.

La femme C..., âgée de 31 ans, fut arrêtée pour sévices graves sur son enfant, âgé de 8 ans. L'enfant fut découvert au fond d'un noir taudis, à peine aéré Il avait les poings attachés aux jambes, à l'aide d'une forte corde. Son visage était couvert d'ecchymoses et ses épaules avaient été lacérées à coups de lanières de cuir et de bâton, les organes sexuels étaient arrachés. Arrêtée, la femme C... raconta à la suite de quelles circonstances elle avait été amenée à martyriser son enfant.

Mariée toute jeune, elle avait été abandonnée par son mari ; elle avait depuis lors, vécu maritalement avec un sieur G. S..., qui l'avait rendue mère deux fois. Pour amuser les deux enfants de son amant, la femme C... s'était alors mise à se servir comme d'un jouet de celui qu'elle avait eu de son mari et les bébés se divertissaient très fort lorsqu'ils voyaient le fouet s'abattre sur les épaules du petit G... qui roulait sanglant au milieu de la chambre. On ligottait ensuite l'infortuné et les deux enfants, toujours pour s'amuser, lui infligeaient de véritables supplices, toujours à la grande joie de la mère et de son amant (septembre 1891).

— Le 3 février de la même année, comparaissait

devant la Cour d'assises de Bône la femme K..., accusée d'avoir tué son enfant âgé de 5 ans.

L'audition des témoins a révélé des actes monstrueux commis par cette mère dénaturée.

Un jour, elle prend son enfant par la tête, la lui trempe dans ses excréments, elle lui en fait manger, puis, pour le laver, le plonge la tête la première dans un baquet, remuant l'enfant avec force, lui faisant frapper les parois du baquet avec son crâne. Un soir de décembre, par un temps pluvieux, elle l'oblige à passer toute la nuit dehors sur la terrasse, vêtu seulement d'une chemise. Ce n'est qu'à 6 heures du matin que, sur les menaces d'un voisin, elle le fit rentrer. Enfin, en mai, après une querelle avec son mari, elle saisit sur la table un couteau, se précipite sur le petit martyr et lui plonge son couteau dans le ventre. L'enfant mourut après trois jours d'horribles souffrances. L'autopsie a démontré qu'il y avait plusieurs années que le malheureux était victime de ces mauvais traitements. Le corps était couvert de cicatrices. La femme K... fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

La préférence pour un enfant d'un second lit est aussi souvent la cause de haine, d'aversion, de tortures infligées aux enfants d'un premier amour. Un exemple : — Une femme A... E..., 26 ans, après avoir rompu ses relations avec son amant, faisait

dernièrement revenir de nourrice sa fille Léonie, âgée de 6 ans, enfant rieuse et espiègle.

Immédiatement elle conçut pour elle une aversion profonde, réservant toutes ses caresses pour son fils, âgé de 18 mois, qu'elle avait eu d'une autre liaison. La petite Léonie devint le souffre douleur de la maison. Sa mère la faisait coucher dans un cabinet noir sur un tas de chiffons puants et elle ne lui donnait à manger que quelques croûtes de pain. Il y a quelques semaines, pour une cause futile, la petite Léonie était cruellement frappée par sa mère qui, ensuite, pour la faire taire, la saisissait par ses vêtements et la jetait dans la vitre d'une fenêtre. Comme l'enfant pleurait plus fort, la mère la piétinait sur le parquet et lui écrasait d'un coup de talon, un doigt de la main droite. Ce furent des voisins qui pansèrent la blessure. Furieuse des soins donnés à sa fille, la femme arracha la bande de toile qui enveloppait son doigt malade. Une autre fois, elle lui brisait sa poupée sur la tête et lui faisait au cuir chevelu une large déchirure. L'enfant fut examiné par un médecin qui a constaté qu'elle portait sur le corps des meurtrissures sans nombre ainsi que des blessures à peine cicatrisées.

**Apreté au gain.** — Si les faits que nous venons de citer sont odieux, que devons-nous penser de ces

individus qui ne considèrent les enfants commis à leur garde que comme une source de revenus, ne cherchant qu'à en tirer parti et le plus de profits possibles, soit en éludant, à l'aide de faux actes de naissance, la loi sur le travail des enfants, soit en les faisant mendier ou en s'en servant d'appat pour exciter la commisération publique ?

Une femme de 40 ans, Louise D..., tenait dans ses bras un enfant en bas âge pleurant à chaudes larmes. Les cris du bébé devinrent même si perçants, qu'une quinzaine de passants, appitoyés, firent une collecte qu'ils remirent à la pauvre mère. Qu'a donc votre enfant et pourquoi lui mettez-vous un bandeau sur les yeux ? demanda à cette femme un des assistants.

Ce personnage, un jeune docteur, M. L... S..., enleva le bandeau malgré la résistance de la mère, pour examiner les yeux de l'enfant. L'œil droit était couvert par une coquille de noix sous laquelle était enfermée une arraignée qui rongeait la paupière de l'œil du bébé ! ! (27 mai 1892).

Que dire aussi de ceux qui n'hésitent pas à supprimer l'enfant tout en continuant à recevoir des parents l'argent que ceux-ci se sont engagés à donner pour l'élever ? Comment qualifier ces actes dont le récit seul fait frémir d'horreur ? Qu'on lise les faits suivants :

— Dans un petit bourg de Toscane, était une femme qui avait profession de nourrice. Son nom était Ursula Flepone. Elle pouvait avoir de 30 à 35 ans. Elle vivait seule dans une petite maisonnette au milieu des champs et par conséquent fort retirée des autres. Comme les parents ne venaient voir leurs enfants que très rarement, Ursula le savait bien et se basait là-dessus. Elle écrivait sans cesse aux parents pour leur demander de l'argent ou des effets utiles, disait-elle, aux enfants. Les parents s'empressaient d'envoyer ce que la nourrice demandait. Quand Ursula jugeait que la famille avait assez donné, elle supprimait l'enfant. C'est ainsi que dans l'espace de 14 mois, elle écrivit à neuf parents que leurs enfants étaient morts en faisant leurs dents. Quelques parents s'étant concertés ensemble, ils apprirent la trop triste vérité sur la mort de leurs enfants. Ursula les empoisonnait avec de l'arsenic qu'elle mêlait au lait qu'elle leur donnait. Elle fut arrêtée et condamnée à la peine de mort (1).

Plus récemment, on jugeait en Russie, à Vilna, un procès dans lequel figurent onze individus coupables du crime d'infanticide.

Dix des accusés sont des femmes juives qui ont assassiné, à elles seules, 61 nouveau-nés !

(1) *Petit Bulletin des tribunaux*, 20 avril 1879.

La plus criminelle, Feigha Noskesia, qui est aveugle, n'a pas moins de 25 meurtres à son actif; une autre, Kocorka Voinaroviter, 18. Une troisième, Lea Babinovitch aussi 18, et une quatrième, Freida Laudom 15. Parmi les cinq autres, il y en a qui ont tué 4, 3, 2 de leurs enfants. Mais comme trois des coupables sont mortes au cours de l'instruction judiciaire, le tribunal n'aura à juger que les auteurs de 48 assassinats.

Ces femmes étaient à l'affût des femmes ou jeunes filles sur le point d'accoucher dans des circonstances pénibles ou compromettantes pour leur réputation, et après les avoir, parfois rendues victimes de manœuvres de chantage, elles s'offraient à garder leurs enfants moyennant le paiement d'une pension. Puis au lieu de les élever, elles faisaient bientôt disparaître les pauvres petites créatures en les laissant sans nourriture, sans air ou lumière dans des réduits infects. Parfois aussi elles leur heurtaient le crâne contre les murs, les exposaient à la gelée, leur administraient de violents somnifères, les étouffaient ou encore les jetaient dans les fosses d'aisance. Puis après la mort de ces enfants, on allait porter les cadavres dans des endroits éloignés, des forêts, des cimetières.

C'est ainsi qu'une de ces infanticides, surprise avec une de ses complices, dans un bois où elle voulait abandonner son enfant, mit la police sur les

traces de cette horrible série de crimes. Puis vint la découverte de plusieurs corps de nouveau-nés dans une fosse d'aisance, et enfin l'arrestation du chef de la bande féminine, la juive Feigha Noskenà, suivie bientôt de celle des autres criminelles qui ont été dénoncées par les sages-femmes chargées de leur remettre les enfants de la part des mères accouchées clandestinement. Une active et énergique enquête judiciaire poursuivie parmi les nourrices et les sages-femmes de Vilna, a aussi fait connaître les mères des petites victimes, qui sont presque toutes des Juives et dont 61 ont successivement comparu devant le juge d'instruction. L'instruction de cette affaire a duré près de trois ans.

Nous n'avons pas à insister sur ces faits dont on pourrait, hélas! cîter de trop nombreux exemples. Mais nous ne pouvons quitter ce chapitre sans mentionner un crime qui est trop souvent commis. Les aberrations du sens génésique sont un facteur puissant d'attentats criminels, non seulement sur les adultes mais encore sur de jeunes enfants. L'étude que nous avons faite de cette affection nous dispense d'y revenir ici et nous ne pouvons qu'engager le lecteur à s'y reporter (1).

(1) *Aberrations du sens génésique*. Asselin et Houzeau, éditeurs, Paris 1880. — 4e Edition.

**Attentats commis par des enfants sur des enfants.** — Mais il y a plus encore : Ces attentats monstrueux se retrouvent ayant les enfants eux-mêmes pour auteurs. Dans notre ouvrage *La Folie chez les enfants* (1), nous avons montré que vis-à-vis des maladies mentales, l'enfant se comportait comme l'adulte. Rien d'étonnant donc que nous retrouvions ici les mêmes crimes.

Mais ces crimes qui frappent d'étonnement et d'épouvante notre société moderne, ne sont pas, pour ainsi dire, un résultat de notre civilisation. Assurément il y a beaucoup de cas où la facilité qu'ont maintenant les enfants de connaître les moindres faits des assassins, peut exercer une influence perfide dans leur jeune cerveau. La lecture, la gravure, le théâtre, la grande publicité des crimes qui s'accomplissent journellement, les poussent à remplir à leur tour un rôle qui les mettra en évidence, qui fera parler d'eux dans le monde, leur donnera une heure de célébrité ! Mais en général, il faut reconnaître que ces tristes individus portent en eux le germe de leur hâtive perversité et qu'il a simplement suffi de la plus petite cause occasionnelle pour déterminer l'incendie, mettre le feu aux poudres et produire l'explosion.

(1) *La Folie chez les Enfants*. J.-B. Baillière et fils, éditeurs, Paris 1888.

Ces faits, disons-nous, n'appartiennent pas en propre à notre siècle ; que l'on veuille bien, en effet, jeter un coup d'œil sur l'histoire, que l'on recherche quelle fut l'enfance de ces hommes dont la cruauté fut un perpétuel effroi pour leurs concitoyens. Revêtu d'un pouvoir absolu, leur bon plaisir, libre de toute entrave, de tout frein, était le seul guide de leurs cruautés fantastiques ; arbitraires cruautés qui décelaient la triste propension de leur caractère.

C'est sans étonnement que vous verrez *Caracalla*, montrer dès sa plus tendre enfance, des dispositions invincibles à la férocité, lesquelles se terminèrent comme on le sait, par des imminences de parricide et l'accomplissement d'un fratricide. *Commode*, pour une faute légère, ordonna, à l'âge de 13 ans, qu'un esclave soit jeté dans une fournaise ardente. *Caligula*, dès son plus bas âge, s'adonner aux vices les plus honteux. *Néron*, cruel dès son enfance, n'opposant qu'un cœur d'airain à toutes les leçons d'humanité que lui donnaient ses maîtres, et tant d'autres dont l'énumération serait aussi longue que fastidieuse !

A une époque plus rapprochée de nous, l'histoire n'est ni moins riche ni moins fertiles en exemples semblables. La cruauté est endémique aussi bien que dans l'antiquité. Les lieux de la scène ainsi que les acteurs ont changé, mais les faits restent les mêmes.

Qui n'a présent à l'esprit les noms des *Tudor*, des *Valois*, des *Médicis*, des *Romanow*, etc. ?

Les protestants disaient de Charles IX, « on l'a exercé de bonne heure à verser le sang des animaux pour l'accoutumer à verser sans pitié le sang des hommes... » Voyez encore Louis XI, qui, par les cruautés et les tortures qu'il faisait endurer dans son enfance aux animaux, préluda à ce règne de sang et de terreur ! Rappelez-vous Louis XIII, fouetté deux fois par son père Henri IV. La première, pour avoir conçu une telle antipathie pour un gentilhomme de la Cour, que ses lâches flatteurs ne purent l'apaiser qu'en feignant de tuer d'un coup de pistolet (sans balle), l'objet de son aversion ! La seconde fois pour avoir écrasé lentement, entre deux pierres, la tête d'un moineau vivant ! Quoique le châtiment fut léger relativement au mal qu'il avait fait, sa mère, Marie de Médicis, fit quelques représentations sur l'application de cette discipline au futur roi de France. « Dieu veuille me laisser vivre, Madame, répondit Henri, car lorsque je n'y serai plus, votre fils maltraitera sa mère ». Ces paroles étaient prophétiques.

Pierre le Grand, « ce grand potentat, dit Voltaire, qui a exécuté de grandes choses, mais qui a terni sa mémoire par un caractère féroce, repaissait ses yeux des supplices dont il était parfois l'exécuteur. Il avouait qu'il n'avait pu vaincre sur ce point son ca-

ractère. » Et pourtant ce même prince avait été environné dès l'âge le plus tendre, de principes corrupteurs. Tous les moyens furent mis en œuvre pour l'efféminer; sa férocité habituelle ne put être atténuée.

Citons encore le frère du duc de Bourbon Condé, ce trop fameux comte de Charolais, prince qui eut rappelé les crimes de César, si le malheur des peuples eut voulu qu'il occupât le trône ! Dans les jeux même de son enfance, il trahissait un instinct de cruauté qui faisait frémir. Il se plaisait à torturer les animaux, et ses colères envers les domestiques étaient féroces. Il commettait des meurtres sans intérêt, sans vengeance, sans colère, par simple plaisir.

Don Carlos, fils de Philippe II, n'avait pas lui aussi, de plus vif plaisir que de voir palpiter les animaux qu'il avait tués inhumainement. Tout enfant, il écartelait et massacrait impitoyablement de jeunes lapins et, plus longtemps ils souffraient, plus longtemps sa joie était grande. Un jour, un jeune enfant lui ayant déplu, il exigea qu'on le pendit, et ce caprice monstrueux fut à peine satisfait, lorsqu'on eut exécuté devant ses yeux, le simulacre de cet affreux supplice. On sait le rôle qu'il joua plus tard dans la guerre des Flandres et les crimes aussi odieux qu'inutiles dont il se rendit coupable. L'homme tenait ce que l'enfant avait promis.

Les quelques faits que nous venons de citer, pris parmi les noms les plus connus, nous permettrons de réfuter de suite une opinion qui n'a aucun fondement sérieux, à savoir que la fureur homicide, la rage de destruction, ne s'observe pas seulement chez des idiots, chez des aliénés, mais qu'il est des êtres qu'on peut appeler des *incomplets* qui, à côté des facultés intellectuelles les plus élevées, poussent jusqu'au dernier degré la jouissance du mal, le raffinement dans la cruauté.

Nous pouvons citer de nombreux exemples de crimes commis par des enfants, sur des enfants, avec une férocité véritablement inouie. Les quelques faits que nous allons passer en revue prouvent que nous sommes encore au-dessous de la vérité.

Parmi les causes qui ont été le mobile de ces crimes, nous trouvons d'abord les mauvais instincts.

**Mauvais instincts.** — Le jeune L.., âgé de 14 ans, a la passion de tuer avec toutes les recherches de la cruauté que peut lui suggérer son imagination maladive, les animaux dont il parvient à s'emparer.

Hier, dans l'après-midi (3 mai 1893), une voisine obligée de s'absenter quelques instants, confia son bébé, âgé de 5 mois, au jeune L... Celui-ci, aussitôt seul, coucha l'enfant par terre et s'amusa à lui enfoncer, à l'aide d'une règle, du papier dans la bouche.

Quand la mère rentra elle trouva son enfant inanimé.

Mais n'y a-t-il pas plus qu'un mauvais instinct dans le fait suivant ? N'est-ce pas là un exemple de ce que nos maîtres ont appelé la « Monomanie homicide ? »

— Le 24 décembre 1894, les journaux de St-Pétersbourg annonçaient à Starojà, l'arrestation dans le gouvernement de Norgorod, d'une jeune domestique de 14 ans, surprise au moment où elle venait d'étrangler l'enfant de sa maîtresse. La misérable, après un long interrogatoire, a fini par avouer que ce crime n'était pas le premier qu'elle commettait. Elle avait déjà tué, dans les mêmes circonstances, 16 enfants, dont 6 avaient été confiés à ses soins depuis qu'elle était domestique. Les 10 autres petites victimes, étaient des enfants que sa mère avait eu en garde.

— Le 3 mai 1891, à B..., un petit garçon de 9 ans se présentait dans une pharmacie avec un billet portant ces mots : « Donnez à cet enfant de l'arsenic pour sa mère malade. » Le pharmacien refusa de lui délivrer le poison. Quelques instants après, un autre gamin vint à la rescousse. Le pharmacien les fit tous deux conduire au poste. Pressé de questions, le plus jeune finit par avouer qu'il voulait empoi-

sonner sa mère qu'il détestait, celle-ci l'ayant châtié pour des vols réitérés. La mère, interrogée, déclara qu'elle tremblait devant le petit monstre qui avait déjà essayé de l'empoisonner.

**Jalousie.** — On a vu souvent la jalousie être le mobile du crime chez l'enfant.

Descuret a vu, dans la maison de détention de Poissy, un enfant de 12 ans qui, dans un violent accès de jalousie, avait étouffé sa jeune sœur, encore au berceau, en lui enfonçant une chandelle dans la gorge, puis lui remplissant la bouche et les fosses nasales de cendres chaudes.

Un autre enfant de 3 ans, jaloux des préférences de sa mère pour son jeune frère, âgé de 20 mois, attendit la sortie de ses parents et le frappa de plusieurs coups de couteau, puis il cacha le couteau derrière une meule. La mère, en rentrant, resta terrifiée à la vue du cadavre de son plus jeune enfant. Elle interrogea P... qui commença par dire que son petit frère avait roulé dans l'escalier, mais, pressé de questions, il finit par avouer qu'il avait tué son frère (Bône, 30 novembre 1883) :

Mais voici qui est peut-être plus extraordinaire : un enfant de 12 ans se faisant complice dans une affaire d'infanticide et témoignant une cruauté inouïe.

Le 11 mai 1892, le parquet de Nantes se rendait à Saint-Martin-des-Champs pour procéder à une enquête sur un infanticide commis par la fille Laroche.

L'inculpée, sa sœur et son jeune frère Victor, âgé de 12 ans, ont été arrêtés.

La fille Laroche ayant mis au monde un enfant, lui serra la gorge jusqu'à ce qu'il ne criât plus ; puis elle appela son frère en lui disant d'aller creuser un trou ; la petite sœur apporta et jeta dans le trou le nouveau-né qui recommença à crier. Le petit Victor lui donna alors un coup de pioche sur la tête, puis il rejeta la terre sur lé corps et la tassa avec ses pieds.

**Viol.** — Le viol, cet attentat monstrueux, n'est pas seulement l'apanage des adultes. Nous le voyons encore commis par des enfants à l'époque où la puberté s'éveille. Ce sont en effet des garçons de 15 à 16 ans qui se livrent à ces attentats sur des plus jeunes qu'eux. Chez eux, le viol se commet généralement à l'âge où les organes génitaux s'éveillent. Très souvent portés à des penchants solitaires et repoussés le plus souvent par des personnes du même âge qu'eux, ils choisissent par faiblesse et par timidité, de jeunes enfants incapables de comprendre la portée de l'acte dont ils sont victimes, ou de résister à la brutalité de leur agresseur.

Un malheureux père a eu la douleur de voir son fils aîné, à peine âgé de 16 ans, violer sa cousine et la tuer après lui avoir fait subir des traitements atroces. Dernièrement, son second fils tentait de violer une petite fille et la pauvre enfant ne dut son salut qu'à l'arrivée subite de plusieurs personnes accourues à ses cris.

Ces deux jeunes gens ont rendu compte de leur conduite, mais la peine prononcée dans les deux cas, a été atténuée, parce qu'il a été prouvé à l'instruction que ces deux enfants subissaient l'influence d'une folie héréditaire. (*Le Droit*, bulletin des tribunaux, 20e année, p. 399).

La série des attentats commis par les adolescents, ne semble pas sur le point d'être close. Après l'attentat récent de Lemaître, qui avait moins de 16 ans, sur un enfant de moins de 5 ans, voici celui d'un nommé Gilles, à peu près du même âge.

Gilles était garçon de ferme, au Fresne, dans le Calvados. Il avait, le 28 juin 1881, vers 5 heures du soir, rencontré le petit L..., âgé de 10 ans, que sa mère avait envoyé chercher du pain chez le boulanger, près de l'église. Il l'avait emmené dans un champ de blé, où fut retrouvé le cadavre du petit martyr. L'enfant ayant refusé de se soumettre, Gilles l'avait mis dans l'impossibilité de résister et lui avait

ensuite donné la mort. « L'enfant criait, a-t-il dit, et cherchait à m'échapper, deux ou trois fois il a pu se relever et se traîner à une petite distance de l'endroit où je le frappais. Comme j'avais résolu sa mort, je l'ai toujours poursuivi et je l'ai frappé jusqu'à ce qu'il restât sans aucun mouvement. Je ne l'ai abandonné qu'après lui avoir plongé mon couteau dans le côté droit du cou. » En fournissant les détails les plus précis de son crime, Gilles en témoigne aucun repentir.

Ce qui est plus triste encore, c'est de voir que les liens du sang n'opposent pas une barrière à ces maladifs entraînements. Nous rapportons le fait suivant bien que le coupable soit âgé de près de 20 ans. Mais nous verrons qu'à l'âge de 14 ans, il s'était déjà livré à des attentats sur ses jeunes sœurs.

X..., de la commune de Bégard, a été arrêté en flagrant délit de tentative de viol, sur la personne de sa jeune sœur, âgée de 8 ans. Ce n'était pas du reste la première fois qu'il assouvissait sur elle, sa passion bestiale. Il a fait aussi à plusieurs reprises des propositions odieuses à une autre de ses sœurs, âgée de 10 ans. Sur leur refus obstiné, il chercha à les obtenir par la force. Une surveillance sévère, l'éloignement de ces pauvres petits êtres empêchèrent le renouvellement de pareils actes et, on pouvait croire le satyre dompté, quand le 1er janvier 1877, il se li-

vra au crime le plus abominable. Il s'introduisit dans le lit de sa mère et comme celle-ci faisait des efforts pour repousser ses attaques, lui serrant la gorge, comprimant sa bouche, lui brisant les dents, l'ètreignant de toute la force herculéenne dont il était doué, il la viola ! La malheureuse veuve, âgée de 46 ans a, pendant toute une nuit, subie ses cruautés et ses incestueux outrages.

Le lendemain, des voisins lui ayant fait reproche de sa vilenie, il entra dans une colère furieuse et les frappa. Alors on voulut en finir avec ce forcené, et la gendarmerie fut appelée. Elle n'était pas encore arrivée que déjà cet insensé avait commis une nouvelle atrocité. Il avait enlevé sa plus jeune sœur, s'était enfui avec elle dans une étable à porcs et, l'ayant couchée dans l'auge, il cherchait à la soumettre à ses féroces convoitises.

C'est au milieu de cette tentative odieuse, que les gendarmes le surprirent ; mais il ne se rendit pas et, menaçant, frappant, mordant ceux qui l'arrêtaient, il fit des efforts désespérés pour achever son œuvre. Condamné dès l'âge de 14 ans pour des faits semblables, sur une de ses sœurs, à être détenu dans la maison de correction de Laugerat, il en était sorti en mars 1875. Ce jeune homme, d'une force peu commune, était redouté de tout le monde et proférait des menaces de mort contre toutes les personnes qu'il rencontrait.

Il a été condamné sans circonstances atténuantes à 20 ans de travaux forcés et 20 ans de surveillance. (Cour d'assises des Côtes-du-Nord, 20 avril 1877.)

Il eut été intéressant de connaître la famille et les antécédents héréditaires de cet individu. Malheureusement, dans tous les faits de ce genre qui ne motivent pas une intervention médico-légale, les enquêtes sont muettes sur ce point d'une importance cependant capitale.

**Imitation.** — Il nous reste à étudier une cause dont l'action est indéniable chez l'adulte, n'est pas moins importante chez l'enfant. Nous voulons parler de la contagion, de l'imitation si l'on aime mieux.

Le penchant homicide, ou à mieux dire, le penchant à verser le sang est contagieux ; il est comme le suicide, le plus esclave de la loi d'imitation (1).

Ce penchant, tout en pouvant dépendre d'un vice d'organisation que l'éducation n'a pas su ou n'a pas pu réprimer, et qui, dans l'intelligence, a rompu tout équilibre, ou d'un état pathologique et de divers degrés d'aliénation mentale, peut être développé

(1) Moreau, de Tours. *La Contagion du suicide à propos de l'épidémie actuelle.* Thèse de Paris, 1875.

également par l'exemple, soit qu'il naisse du spectacle de la mort violente d'un homme ou du meurtre d'un animal. C'est ainsi que le spectacle cruel et sanguinaire des courses de taureaux développe chez l'enfant l'amour du sang.

Au mois de juillet 1865, dans l'arêne de Mont-de-Marsan, on vit un enfant de 10 ans s'acharner sur trois taureaux à demi-morts, les égorgiller et les tuer à coups d'épée.

A Murcie, dans la Péninsule, on a vu mieux encore. On a vu des jeunes filles descendre dans l'arêne et remplir le rôle de matador (1) !

Un idiot, dit Galle, après avoir vu tuer un cochon, crut pouvoir égorger un homme, et l'égorgea (2).

C'est encore à l'imitation qu'il faut rapporter ces crimes commis par des enfants qui n'ont eu que de mauvais exemples sous les yeux. N'est-il pas naturel, en effet, qu'un enfant nourri dans une société où le devoir et le juste sont tournés en dérision, où le vice et les penchants brutaux sont exaltés, où la pudeur est honnie, revête nécessairement, les plus mauvais caractères de la nature morale ? Son cerveau ne peut plus réagir que sous l'influence d'une faute morale, d'un crime même. Le cerveau qui agit vicieusement, qui exécute une action mauvaise est

(1) Blatin. *Nos cruautés envers les animaux.*
(2) Gall. *Fonction du cerveau, IV-99.*

modifié par cette action dans sa nutrition propre. La molécule qu'il s'assimile dans cet état de tension vitale et fonctionnelle, n'est pas la même que s'il était dans un état de tension vitale et fonctionnelle pour le bien. Il en résulte que par la succession ou la répétition de ces actes vicieux, le cerveau peut finir par être altéré, vicié dans sa structure intime. Telle partie du cerveau qui agit avec plus d'énergie, se développe pendant que telle autre laissée, dans le repos, s'atrophie. La loi de ces changements est la même que celle qui régit le développement des autres organes, qui, par exemple, amène un surcroît de développement dans les membres inférieurs chez les marcheurs, ou dans les bras chez les boulangers.

Comment expliquer autrement le fait rapporté par Esquirol, de cette petite fille de 3 ans qui, entendant sans cesse maudire la seconde femme de son père, désire la mort de sa belle-mère et, à l'âge de 5 ans, fait des tentatives pour la tuer?

Des grandes convulsions politiques et sociales telles que celles qui bouleversèrent la société à la fin du siècle dernier, il ressort presque toujours de ces traits que la vie commune ne saurait produire.

L'impulsion imitative a joué un rôle lugubre dans les orgies de la Révolution.

En 1789, on a vu, au Mans, des enfants porter, au son des tambourins et des violons, les têtes de

MM. de Montesson et Cureau, massacrés par le peuple en délire.

A Paris, les enfants imitateurs empressés des actions qui ont la vogue, singent en miniature et dans le mois qui suit le meurtre de Berthier et de Foulon, on rapporte à Bailly que des gamins paradent dans la rue avec deux têtes de chats au bout d'une pique (1).

En 1793, Volney, en traversant la France, observait, sur la route, des enfants occupés à lanterner des animaux, lorsque la guillotine fut devenue une fin naturelle et le lit de mort de tout ce qui restait de dévouement, de génie, de courage en France. « On voyait, dit un historien de ces tristes journées, cet instrument de mort entre les mains des enfants, réduit à la proportion de jouets ordinaires et leur servant à décapiter leurs poupées, des pigeons, des oiseaux et autres petits animaux. »

Pendant les effroyables luttes qui, au commencement de ce siècle, ensanglantèrent Saint-Domingue, on vit, au cours d'une exécution ordonnée par Dessaline, empereur d'Haïti, des enfants traînant de vieux sabres, mutiler les assassinés et jouer dans les rigoles avec le sang.

De nos jours, et pour ne rappeler que des souve-

(1) TAINE. *Origines de la France contemporaine*, pages 96-111.

nirs que chacun de nous a encore présents à la mémoire, n'a-t-on pas vu les instincts les plus méchants, les plus bas, les plus cruels, se développer chez des enfants pendant les tristes journées de nos révolutions ? Le mal et les ravages que commettaient ces jeunes êtres, étaient d'autant plus terribles que l'on ne se méfiait pas d'eux. Pillards, incendiaires, ils ne reculaient pas devant le meurtre et, suivant l'exemple que leur donnaient les hommes faits, tout comme eux ils faisaient le coup de feu, se glissaient habilement près de la victime qu'ils avaient choisie et tiraient à coup sûr.

Enfin, on ne saurait assez rappeler l'influence désastreuse de la trop grande publicité donnée aux causes criminelles.

A maintes reprises, nous nous sommes élevé avec énergie contre cette déplorable tendance de certaine presse à raconter avec tant de minutie les détails les plus circonstanciés du crime, à s'occuper des moindres faits et gestes de ces précoces criminels, à leur dresser un piédestal.

Hier encore, n'a-t-on pas vu le jeune L..., cet assassin de 14 ans qui, de sang-froid, éventre un malheureux enfant de 6 ans, n'avoir d'autre préoccupation au fond de sa cellule que de « soigner sa réputation ». — « Parle-t-on beaucoup de moi dans les journaux ? demande-t-il ; A-t-on donné mon portrait ? — S'occupe-t-on autant de moi que de

Foullois ? — ». Et, quand on le conduit à l'atelier de photographie : « Je voudrais bien conserver ma cravate ; j'ai vu le portrait de Menesclou décravaté, cela lui donnait un air pas comme il faut ; je ne voudrais pas être comme cela... » Voilà ses préoccupations.

Oui, la presse, et en particulier la presse illustrée, est la cause occasionnelle la plus active des nombreux attentats contre les personnes dont nous sommes témoins chaque jour. Si nous éprouvons le besoin d'étayer notre opinion de témoignages empruntés aux hommes les plus compétents en pareille matière, nous n'aurions que l'embarras du choix.

Mais il est inutile d'insister plus longuement sur ces détails dont chacun a pu contrôler l'exactitude et que, malheureusement, nous sommes à même d'observer tous les jours. Peut-on établir une corrélation entre ces faits et ceux que nous avons donnés dans les *Suicides étranges* ?

---

Si nous nous en tenons aux moyens d'exécutions, on pourrait dire qu'entre les crimes et les suicides étranges, il y a une réelle analogie.

Les uns et les autres révèlent des intelligences anormales, éminemment propres à subir l'influence des passions auxquelles ils ne peuvent résister et sous leur empire commettent ces actes atroces.

D'autres *semblent* sains d'esprit, et c'est avec une apparence de calme, de sang-froid qu'ils imposent les tortures les plus épouvantables à leurs victimes.

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Même chez ceux-là, les sentiments affectifs et moraux sont faussés, ils n'agissent pas librement, ils obéissent à une force majeure à laquelle ils ne sont pas maîtres de résister. Ils subissent l'influence d'une hérédité fatale qui pèse sur eux. Cherchez, fouillez leurs antécédents. Vous trouverez toujours, nous ne craignons pas de le dire, une tare morbide qui donne l'explication des actes auxquels ils se livrent. Ce ne sont pas des sains d'esprit dans toute l'acception du mot. Si, dans le monde, ils peuvent remplir leurs devoirs sociaux et vivre de la vie commune, ils ne sont pas moins qualifiés d'esprits difficiles à vivre, de grincheux, de coléreux, de violents, etc.

Au point de vue strictement psychologique, la

médecine mentale les réclame comme siens. Ce n'est donc pas à dire pour cela que nous voulions voir en eux des malades, des irresponsables. Si, théoriquement, on peut les considérer comme tels, au point de vue pratique, il n'en est plus ainsi. Ce sont des êtres dangereux au premier chef, dont la société a le droit et le devoir de se garder, que plus que tous autres, ils soient momentanément entraînés par une sorte d'impulsion à mal faire, qu'ils ne puissent résister à leurs passions et que, sous leur empire, ils se livrent à ces actes révoltants, nous n'y contredirons point.

Mais est-ce là un motif suffisant pour les innocenter ?

Nous ne le croyons pas.

La justice doit être inflexible pour eux. Et cependant le doute s'élève dans les esprits. On hésite souvent à leur appliquer les rigueurs de la loi. On sent que si d'un côté ils sont responsables de leurs actes, d'un autre, il y a une lacune dans leur intelligence, dans leur esprit. On sent qu'ils ne sont pas comme les autres. Alors que faire?

C'est alors qu'est venu l'idée des asiles spéciaux pour les aliénés, dits criminels. Certes, on ne saurait qu'approuver cette création qui tirerait d'embarras juges et médecins. Quand le crime a été commis sous l'influence, sous l'empire d'une aliénation passagère, nettement définie, le coupable, acquitté comme irresponsable, est envoyé dans une maison

de santé. Bien. Mais est-ce là la place de ces criminels ? N'y a-t-il pas grave inconvénient à les mélanger ainsi avec de véritables aliénés ?

Toutes ces questions ont été traitées à fond et chaque jour de nouveaux arguments se produisent en faveur de la création de ces asiles.

Nous n'avons pas à y revenir. Cette question sort du cadre de notre travail.

FIN

# TABLE DES MATIÈRES



Châteauroux. — Imp. P. Langlois et Cie

# A LA MÊME SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS

ABET (Dr F.-J). — **Le chimaphila umbellata** (*Herbe à pisser*). Son action diurétique. Grand in-8 de 50 pages avec gravure dans le texte représentant la plante entière, grandeur naturelle..... 2 fr.

Le travail de M. le Dr Abet est original en ce sens que, jusqu'à ce jour les auteurs américains seuls avaient étudié les propriétés thérapeutiques et la composition chimique de cette plante.

BINGER (Capitaine). — **Esclavage, islamisme et christianisme.** In-8 de 112 pages ........................................ 2 fr. 50

Sous ce titre, le vaillant explorateur africain, qui vient de donner à la France un pays trois fois grand comme la mère patrie, publie un ouvrage extrêmement intéressant, dont nous détachons les lignes suivantes qui font frémir :

« Les esclaves sont nus et soumis à toutes les intempéries ils marchent en général en file indienne, les uns derrière les autres, retenus par une même corde qui leur passe autour du cou. Les enfants sont portés ou par leur mère, ou bien ils suivent péniblement à pied ; quelles souffrances ils endurent, personne ne le saura jamais. On leur fait faire à pied des étapes de 30 à 40 kilomètres sous un soleil de feu, dans un pays que la guerre vient de dévaster ; une poignée de sorgho ou de maïs constitue leur nourriture, juste de quoi ne pas mourir. Pendant la nuit, ces malheureux sont en général entravés avec la barre de fer; ceux-là seuls qui n'ont plus la force de se traîner sont laissés libres ou enfermés pêle-mêle dans une case délabrée et sans feu.

» En route, il n'est pas rare de voir les marchands abuser des femmes esclaves qui sont encore valides, quelquefois même ils vont jusqu'à les prêter à d'autres, moyennant une légère rétribution. »

CLEISZ (Dr A.). — **Recherche des lois qui président à la création des sexes.** Grand in-8 de 82 pages............................ 2 fr.

« La question de l'origine des sexes a justement préoccupé les esprits depuis un temps immémorial, mais il faut bien le dire, jamais jusqu'au commencement de ce siècle on n'a pensé à résoudre scientifiquement ce problème. L'imagination s'est donné libre carrière, et, durant une période bien des fois séculaire, nous ne sortons pas du monde des hypothèses et de la plus pure fantaisie. Il appartenait à notre siècle d'observation de replacer la question sur son véritable terrain, et, par des expériences bien conduites et multipliées, d'arriver tout au moins à l'exquise des grandes lois qui président à la sexualité. Car il ne peut y avoir doute pour personne ; aujourd'hui ces lois existent, et la procréation des sexes à volonté est devenue presque mathématique pour l'éleveur anglais. »

Ainsi s'exprime l'auteur dans sa préface.

LEBLOND (Dr A.) et LUCAS (Dr A.). — **Du tatouage chez les prostituées.** — Société d'Editions Scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois. Prix.......................................................... 4 fr.

L'étude anthropologique et médico-légale du tatouage n'est plus à faire. Les ouvrages de MM. Berchon et Lacassagne, sur ce sujet, sont trop documentés pour qu'on puisse se proposer de reprendre ou d'augmenter leurs savantes recherches. Le tatouage chez les prostituées n'a pas encore été l'objet d'une étude spéciale ; il nous a paru utile de combler cette lacune, en nous bornant à mettre très rapidement le lecteur au courant de la question. Nous exposons également ici à quels procédés le médecin peut avoir recours pour faire disparaître les traces du tatouage, longtemps considérées comme indélébiles.



